



RAPPORT ANNUEL DU **DELEGATAIRE**



Service de l'Eau Potable
Communauté d'Agglomérations
du Centre de la Martinique
AEP DE LA VILLE DE
SCHOELCHER
Exercice 2014



Ce document a été :

	Nom et fonction	Date	Visa
Etabli par	José MIRE - Chef de Secteur	2014	
Vérifié par	José MIRE - Chef de Secteur	2014	
Approuvé par	Etienne du COUEDIC - Directeur Général	2014	

Liste de diffusion :

- Monsieur le Président de la CACEM
- Monsieur le Président d'ODYSSI
- Monsieur le Maire de SCHœLCHER

Sommaire

Pages

1	PREAMBULE	5
2	LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE.....	6
2.1	LES CHIFFRES CLES	6
2.2	LES FAITS MARQUANTS.....	7
3	NOS PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION	8
3.1	SUR LES INSTALLATIONS	8
3.2	SUR LE RESEAU	9
4	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	10
4.1	LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »	10
4.2	LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES FP2E	15
5	L'ORGANISATION DE SAUR	19
5.1	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ.....	19
5.2	LE PERSONNEL	21
5.3	LES MOYENS.....	24
5.4	L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE	26
5.5	LA DÉMARCHE DE MANAGEMENT	27
6	LE CONTRAT	28
6.1	LES INTERVENANTS	28
6.2	LE CONTRAT	29
6.3	VIE DU CONTRAT	29
6.4	ENGAGEMENTS À INCIDENCES FINANCIÈRES	30
7	LA GESTION CLIENTÈLE	32
7.1	NOMBRE DE BRANCHEMENTS	32
7.2	NOMBRE DE CONTRATS – ABONNÉS.....	32
7.3	NOMBRE DE CLIENTS	32
7.4	LES VOLUMES COMPTABILISÉS	33
7.5	LES INDICATEURS DU SERVICE	34
7.6	LE PRIX DE L'EAU	35
7.7	SITE INTERNET SAUR	37
8	LE PATRIMOINE DU SERVICE	39
8.1	LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT	39
8.2	LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION.....	39

	Pages
8.3 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU.....	40
8.4 LES OUVRAGES DE STOCKAGE	41
8.5 LE RESEAU	42
8.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER	43
8.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE	43
8.8 LES BIENS DE REPRISE	44
9 BILAN DE L'ACTIVITE.....	46
9.1 LES VOLUMES D'EAU	46
9.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE.....	52
10 LA QUALITE DU PRODUIT	55
10.1 L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION	55
11 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR	56
11.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE	56
11.2 TACHES D'EXPLOITATION.....	85
12 LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	88
12.1 SUR LES STATIONS.....	88
12.2 SUR LES RESERVOIRS	89
12.3 SUR LE RESEAU	90
13 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)	92
13.1 LE CARE.....	92
13.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	93
14 SPECIMENS DE FACTURES	98
14.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675.....	98
15 GLOSSAIRE.....	102
16 ANNEXES	106
16.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE	106
16.2 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	108



1 PREAMBULE

Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, publié au Journal officiel du 18 mars 2005, après avis du Conseil d'Etat, est relatif au Rapport Annuel du Déléataire d'un service public local. Le SPDE (Syndicat Professionnel des Entreprises des Services d'Eau, devenu depuis Juillet 2006 la FP2E, Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) a publié le 31 janvier 2006, une circulaire précisant à ses adhérents le cadre pour la présentation de leurs rapports annuels.

Le décret comprend 3 chapitres :

Le premier traite des données comptables.

Le deuxième concerne l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance, dont la liste a été publiée dans le décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et qui est applicable à compter de l'exercice 2008.

Le troisième concerne les annexes.

Le premier chapitre comprend 8 alinéas.

L'alinéa a) demande l'établissement d'un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, le CARE. Le cadre de ce CARE a été élaboré par la FP2E et s'applique pour l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Le CARE figure en fin de notre Rapport Annuel du Déléataire.

L'alinéa b) précise l'établissement d'une note de présentation des méthodes de calculs économiques annuels et pluriannuels, retenus pour l'établissement du CARE. Les éléments correspondants sont repris à la suite du CARE.

L'alinéa c) traite des variations du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégataire, ou du fait d'un investissement concessif du délégataire.

L'alinéa d) concerne les biens nécessaires à l'exploitation du service. On y trouve d'une manière générale les installations de production, de traitement, de distribution. On y trouve également le parc compteur et le détail des branchements. On y trouve enfin le réseau et les différentes installations sur le réseau.

Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service, équipement par équipement, est présenté dans le rapport.

Certains équipements ou certaines installations ne sont plus conformes aux normes environnementales ou aux normes de sécurité en vigueur et des mises en conformité doivent être opérées. Ces non-conformités sont identifiées et présentées dans le rapport.

L'alinéa e) concerne les travaux réalisés dans le cadre de programme contractuel de renouvellement ou de fonds contractuel de renouvellement. Il concerne également les programmes de premier investissement, c'est-à-dire, les éventuels engagements pris par le délégataire à l'origine du contrat. La méthode de calcul utilisée pour calculer la charge financière associée à ces fonds et à ces programmes est présentée.

L'alinéa f) fait référence aux travaux réalisés dans le cadre d'une garantie de renouvellement.

L'alinéa g) demande le détail des biens de retour et des biens de reprise.

Pour les biens de retour, il s'agit des biens qui appartiennent à la collectivité et qui doivent être restitués à la Collectivité à l'issue du contrat. Pour les biens de reprise, il s'agit des biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les biens de retour et les biens de reprise sont présentés dans le rapport.

L'alinéa h) décrit les engagements à incidence financière, c'est-à-dire les engagements devant être repris à l'échéance du contrat, afin d'assurer une continuité de service. On y trouve notamment les conventions qui peuvent avoir une durée différente du contrat, et certaines règles concernant le personnel du Déléataire.

Pour ce qui concerne le troisième chapitre, les différents éléments demandés figurent dans le rapport remis par SAUR. On notera cependant un chapitre concernant les tarifs pratiqués, leur mode de détermination, et leur évolution.

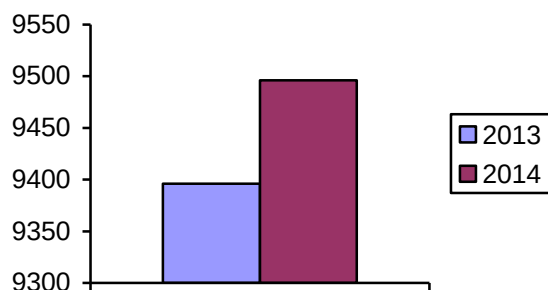


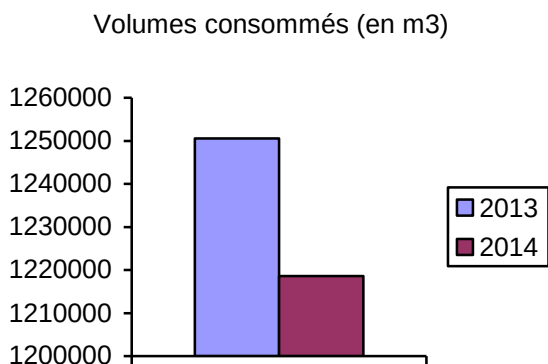
2 LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE

2.1 LES CHIFFRES CLES

	2013	2014	Variation N/N-1
<u>Données techniques</u>			
Nombre de stations de surpression-reprise	7	7	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	24	25	0 %
Volume de stockage (en m3)	17 116	18 116	6 %
Linéaire de conduites (en ml)	133 221	135 254	2 %
<u>Données clientèles</u>			
Nombre de contrats - abonnés	9 514	9 615	1 %
Nombre de clients	9 396	9 496	1 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	1 250 553	1 218 618	-3 %
<u>Indicateurs quantitatifs</u>			
Volumes importés (en m3)	1 761 715	1 732 497	-2 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	1 761 715	1 732 497	-2 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	1 792 276	1 713 305	-4 %
Consommation moyenne par client	133	128	-4 %
Nombre total de branchements en service	9 545	9 646	1 %
Dont branchements neufs	88	124	41 %
Nombre de compteurs	9 533	9 642	1 %
Dont compteurs renouvelés	599	572	-5 %
Soit % du parc compteur	6,28 %	5,93 %	-6 %
Rendement primaire du réseau	70%	71%	+1
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	73,68%	74,01%	0,45%
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	10,51	8,12	-29,43%
<u>Indicateurs qualitatifs (hors eau brute) - 2014</u>			
	<u>Total</u>	<u>Non Conforme</u>	<u>% conformité</u>
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	42	5	88,1%
Dont analyses physico-chimiques	42	2	95,2%
Dont analyses bactériologiques	41	3	92,7%
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	556	73	86,9%
Dont analyses physico-chimiques	556	73	86,9%

Nombre de clients





Cette année nous observons une diminution des volumes mis en distribution. Ce phénomène est le résultat des campagnes de sensibilisations menées par des différents acteurs en matière de préservation de la ressource et l'installation des cuves récupératrice d'eau de pluie.



2.2 LES FAITS MARQUANTS

Les points essentiels qui ont marqué l'année 2014 sont :

- Cette année dans le cadre du Fond de Travaux, la SMDS a effectué des opérations très importantes qui nous ont permis de sécuriser et de diversifier davantage l'approvisionnement de la ville de Schœlcher en eau potable "Adduction de Sainte Catherine" et bien entendu d'améliorer le bien vivre à Schœlcher avec les extensions de l'allée des Pitons, de l'impasse du morne, du renouvellement du surpresseur de Démarche Haut en augmentant sa capacité etc. ...
- Cette année la SMDS a dévié la canalisation de distribution qui traversait les terrains privés tel que la villa JOACHIM où nous avons une casse très importante. Cette opération nous permet de sécuriser l'alimentation de la clinique de St-Marie.
- Cette année la SMDS a remis en service le réservoir de NORLEY suite aux travaux de réhabilitation opérés par ODYSSI. Cette opération nous permet d'augmenter la capacité de stockage des quartiers Fond Lahaye, Fond Bernier et Anse Collat.
- Cette année la SMDS a renouvelé l'accélérateur situé sur le site de Plateau Roy ce qui nous permet d'alimenter les résidences qui se situent au dessus du niveau NGM du réservoir comme la résidence "Bow-ti Boum".
- Cette année la SMDS a dû intervenir à plusieurs reprises pour réparer la canalisation d'adduction entre ravine touza et fond rousseau. Cette canalisation se trouve essentiellement en forêt et reste très difficile d'accès.
- Cette année suite à de nombreux glissements de terrains la SMDS a dû intervenir à plusieurs reprises pour réparer la canalisation de distribution campêche / morne pirogue. Cette canalisation se trouve essentiellement en forêt et reste très difficile d'accès.

2.2.1 Les ouvrages et les installations mis hors service

Sans objet

2.2.2 Les ouvrages et les installations mis en service

Sans objet



3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

3.1 SUR LES INSTALLATIONS

- 1- Sécuriser les pompages avec des groupes électrogènes.
- 2- Renouveler le SAVY du réservoir de la Colline par une vanne altimétrique qui serait placé dans la chambre des vannes afin d'éviter les trop plein lors des coupures électrique.
- 3- Lors de la campagne de lavage des réservoirs, nous avons constaté une dégradation des revêtements intérieurs des cuves.
La SMDS propose au maître d'ouvrage de faire un diagnostic intérieur et extérieur sur l'ensemble des réservoirs de la ville de Schœlcher.
- 4- Créer un réservoir à Démarche Haut qui assurera une meilleure desserte sur la zone. Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents.
- 5- Equipé le site du réservoir de la Démarche Haut d'une alimentation EDF et garder l'installation solaire en secours.
- 6- Augmenter et renouveler les pompes de la station de pompage de Démarche Bas
- 7- Augmenter et renouveler les pompes de la station de pompage du réservoir de La Croix
- 8- SMDS a équipé 80% des sites de capteurs reliés directement à la télégestion nous informant immédiatement de l'ouverture de ces différents sites. Le dispositif doit être renforcé par la pose de contacts anti-intrusion sur les capots de façon à garantir une protection optimale de la ressource. Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents.
- 9- Renouveler l'accélérateur d'Hilton.
- 10- Equiper l'ensemble des sites d'une clôture. Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents.
- 11- Reprendre les dégâts du cyclone DEAN sur le génie civil des différents ouvrages
- 12- Augmenter la capacité des réservoirs suivants :
Almont, Cabre, Bénédictins, Démarche Bas, Colline.

3.2 SUR LE RESEAU

- Afin de résoudre les problèmes de pression du Quartier les Hauts de Madiana, le réseau de distribution de la zone doit être repris à partir de la distribution du réservoir de Ravine Touza bas.
- Réaliser une extension de réseau pour mailler la distribution de plateau roy afin de sécuriser la distribution de la clinique.
- Reprendre les distributions des terrains privés de l'ensemble de la commune et renouveler les plus vétustes. Cette opération devra être réalisée en parallèle avec le programme sur les adductions. Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents
- Réaliser une extension de réseau pour mailler l'adduction de St Joseph au réseau de Durant ODYSSI au lieu dit croisé Abricot afin de pallier au déficit d'eau de la rivière DIDIER lors de la sécheresse.
- Séparer les adductions des distributions : aujourd'hui de nombreuses adductions de réservoirs assurent la distribution en eau de certains quartiers, c'est le cas de l'adduction du réservoir de Démarche bas.
- Reprendre le réseau de distribution du quartier Grand Paradis. Lors de nos analyses internes nous enregistrons de plus en plus de mauvais résultats dus au sous dimensionnement et surtout à la vétusté des réseaux existants.
- Réaliser des maillages pour sécuriser la desserte en eau potable des clients sensibles telle que la clinique St Marie, l'hôpital de l'anse colas, la maison de retraite, l'hôtel la Batelière et le centre St Raphael.
- Reprendre le réseau de distribution après le supprimeur de Démarche Haut. Les matériaux en place actuellement sont du PVC 10 bars ou du PVC collé.
- Reprendre le réseau de distribution des quartiers Fond Lahaye et Fond Bernier. Les canalisations existantes sont posées pratiquement sous le niveau de la mer ce qui provoque de nombreuses casses suite au phénomène de corrosion. La société SMDS propose le renouvellement total de ces distributions en PEHD électro-soudé uniquement.
- Réaliser des maillages sur le réseau de distribution de grand village afin que cette zone soit dorénavant desservie par le réservoir de la Croix et non celui d'Almont.



4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

« A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », devra comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités va permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

Les tableaux présentés ci-dessous recensent d'une part les indicateurs et leurs clefs de consolidation* relatifs à l'exécution des missions qui nous ont été confiées dans le cadre de notre contrat de délégation de service public et d'autre part les données élémentaires pour les indicateurs qui ne sont pas entièrement de notre ressort.

L'ensemble des indicateurs sont définis dans des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

* La clef de consolidation est nécessaire pour calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuelle, par exemple dans le cas d'une collectivité avec plusieurs opérateurs. Les clefs de consolidation sont définies dans les fiches descriptives des indicateurs. »

4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Qualité de l'eau potable	Conformité réglementaire de l'eau distribuée (microbiologie) (%) <i>Définition : Proportion des analyses microbiologiques conformes par rapport au nombre total d'analyses microbiologiques réalisées au cours d'une année. Les contre-analyses sont incluses lorsqu'elles sont validées par la DDASS.</i> <i>Commentaires :</i> - pour calculer cet indicateur, on considère le <u>nombre d'analyses</u> et non pas le nombre de paramètres contrôlés pour chaque analyse. - les analyses d'auto surveillance réalisées par l'exploitant n'entrent pas dans le calcul de l'indicateur, à l'exception de celles qui font partie du programme réglementaire défini par arrêté préfectoral conformément au II de l'article 18 du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 (décret relatif à la qualité de l'eau potable).	<u>(nb conforme) 38</u> (nb total) 41	92.7 %
	Conformité réglementaire de l'eau distribuée (paramètres chimiques) (%) <i>Définition : proportion des analyses des paramètres chimiques conformes par rapport au nombre total des analyses des paramètres chimiques réalisées au cours d'une année. Les analyses des paramètres chimiques non validées par la DDASS ne sont pas prises en compte dans le calcul.</i>	<u>(nb conforme) 40</u> (nb total) 42	95.2 %

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Maintenance du réseau et durabilité du service	Rendement net d'utilisation de la ressource (%) <i>Définition</i> : volume consommé comptabilisé (1) plus volume autorisé non compté (2), divisé par le volume mis en distribution [= vol produit en sortie d'usine (3) + volume acheté en gros (ou volume importé) (4) - volume d'eau vendu en gros (ou volume exporté) (5)] $\frac{(1) + (2)}{(3) + (4) - (5)}$ <i>Commentaire</i> : - pour l'exactitude du calcul, les périodes de relève de la consommation doivent être en correspondance avec celles de la relève en production (et celles des achats et ventes en gros). - L'année de référence est donc celle entre deux relèves de consommation, et non pas l'année civile. - S'il n'y a pas 12 mois consécutifs entre deux relèves, le volume sera ramené à une année en appliquant la règle du prorata temporis. - Si les relèves en consommation sont étalées sur plus d'un mois, le début de l'année de référence sera fixé au milieu de la période de relève et il faudra veiller à préciser dans les commentaires que des décalages peuvent apparaître entre la mesure des volumes consommés et mis en distribution. Ce cas, une analyse interannuelle pourra révéler des anomalies, par exemple surestimation du volume consommé une année, suivi d'une sous-estimation l'année suivante.	$\frac{1\ 268\ 024}{1\ 713\ 305}$	74.01 %
Maintenance du réseau et durabilité du service	Indice linéaire de pertes et d'eau consommée non comptabilisée (m³/km/j) <i>Définition</i> : quotient du volume annuel mis en distribution moins le volume annuel consommé comptabilisé par la longueur de réseau hors branchements (6). $\frac{[(3) + (4) - (5)] - (1)}{(6) \times 365}$ Indice linéaire annuel de réparations du réseau (réparations/km/an) <i>Définition</i> : quotient du nombre de réparations effectuées au cours d'une année sur le réseau et ses accessoires (vannes, ventouses, etc.), par la longueur du réseau hors branchements (conduites principales). <i>Commentaires</i> : - les travaux programmés effectués sur le réseau (renouvellement, renforcement) ne sont pas pris en compte. - Seules sont comptabilisées pour le calcul de cet indicateur les interventions imprévues.	$\frac{1713305 - 1317430}{135,254 \times 365}$	8.12

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
	Indice de connaissance du réseau (%) <i>Définition</i> : indice chiffré de 0 à 100 % attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau (avec pondération par la longueur concernée en cas de suivi différencié suivant les zones de réseau). - 0 % = absence de plan ou documents incomplets ; - 20 % = plan complet, mais informations incomplètes sur les tronçons (diamètre, âge et matériau des canalisations) ; - 40 % = plan du réseau avec informations complètes sur chaque tronçon (diamètre, âge, matériau), mais autres informations incomplètes (positionnement des ouvrages annexes : vannes de sectionnement, compteurs de secteur,... ; servitudes de passage en terrain privé s'il y a lieu) ; - 60 % = informations descriptives complètes sur le réseau (plan mis à jour, descriptions détaillées de chaque tronçon indiquant le diamètre, le matériau et l'année de mise en place, localisation précise et description de tous les ouvrages annexes tels que vannes, ventouses, compteurs,...) et localisation des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement ...) ; - 80 % = informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet (cf. ci-dessus) et la localisation des interventions, et existence d'un plan pluriannuel de renouvellement. - 100% = descriptif complet (cf. ci-dessus) et la localisation des interventions + mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement		100 %
Maintenance du réseau et durabilité du service	Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (%) <i>Définition</i> : moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées au cours de l'année par la longueur du réseau (hors branchement). - La réhabilitation des canalisations est assimilée à leur renouvellement si elle a pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une manière à peu près équivalente. - Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.	$\frac{3441}{135.254}$	2.54%
Gestion économique et financière	Taux d'impayés (%) <i>Définition</i> : Au 31 décembre de l'année n = stock des impayés relatifs à l'année n-1 / montants des factures d'eau émises au cours de l'année n-1. <i>Commentaires</i> : • cet indicateur a l'avantage de présenter l'impact économique des impayés (comptabilisés en montant) qui est plus important que de juger la diligence des services financiers à recouvrer les factures impayées, même les plus petites. • cet indicateur porte sur le recouvrement des factures périodiques adressées aux abonnés (factures pour le règlement de l'abonnement et de la consommation d'eau potable). Les autres factures telles que les factures (construction de nouveaux branchements, travaux divers demandés par les abonnés) ne sont pas prises en compte. • il s'agit du montant incluant toutes taxes et redevances figurant sur les factures d'eau ; • toute facture dont le paiement n'a pas été reçu en totalité au plus tard le 31 décembre de l'année n, est considérée comme non recouvrée quelle qu'en soit la cause (erreur de facturation, litige avec l'abonné, insolvabilité ou disparition de l'abonné, etc.).	$\frac{82\ 653}{4\ 124\ 839}$	2.00%

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Relations avec les usagers	Coût par m3 de la solidarité (€/m³/an) <u>Définition</u> : Somme annuelle des montants versés à un fonds de solidarité et des abandons de créance, divisée par le volume consommé comptabilisé. <u>Commentaires</u> : - les versements pris en compte sont ceux effectués - par la collectivité et/ou le délégataire (s'il y a lieu) au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté à faire face à leurs dépenses d'eau potable (fonds « Solidarité-Eau »), - au profit de fonds destinés à améliorer l'accès à l'eau potable dans des pays en développement ; - les abandons de créance sont ceux qui ont été votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité, auxquels s'ajoutent, en cas de concession ou d'affermage, les abandons de créance décidés par le délégataire (c'est-à-dire les montants HT de sa propre rémunération qu'il renonce à percevoir, et dont il fournit le détail par abonné).	4150 1 218 618	0.00340€
	Efficacité du traitement des demandes écrites des usagers (%) <u>Définition</u> : Nombre de demandes <u>écrites</u> des usagers auxquelles il a été répondu dans un délai de 15 jours calendaires / nombre total de demandes des usagers. <u>Commentaires</u> : - un enregistrement des demandes écrites des usagers est nécessaire au calcul de cet indicateur - les seules demandes écrites sont prises en compte, mais cela inclut non seulement les courriers postaux, mais aussi les fax et les mails. - Les réponses par mails à des mails sont prises en compte, la date d'envoi du mail étant alors considérée comme date de "départ de la réponse" ; - les demandes incluent non seulement les réclamations, mais également toute autre sollicitation des services par l'utilisateur nécessitant une réponse (par exemple demande d'information sur la qualité de l'eau, demande d'envoi d'un formulaire, etc.) ; - il est utile de suivre par ailleurs les réponses partielles et les réponses d'attente parmi celles renvoyées dans le délai de quinze jours, l'objectif étant d'en limiter au maximum la proportion ; - il doit être répondu par écrit aux demandes écrites.	* Réponses dans les 8j 508 626	81.15%
Relations avec les usagers	Taux de respect du délai de fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés (%) <u>Définition</u> : Nombre de nouveaux abonnés qui ont eu l'eau au plus tard 1 jour ouvré après la date convenue ensemble / total des nouveaux abonnés. <u>Commentaires</u> : - Les demandes qui ne peuvent être satisfaites qu'après la construction d'un nouveau branchement ou une extension de réseau ne sont pas prises en compte. 90 % de réussite dans le délai de fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés a été considéré comme un bon niveau de performance par le groupe AFNOR – Villes de l'Ouest ; - dans le cas où il n'y a pas coupure de l'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et donc le délai de 1 jour respecté.	Nbre d'abonnement : 991/993	99.79 %

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
	Taux global de réclamations écrites (nombre/1000 abonnés) <i>Définition</i> : Nombre de réclamations écrites (lettre, fax, mail) tous thèmes confondus / nombre d'abonnés divisé par 1000. <i>Commentaires</i> : • il donne une image globale de la satisfaction des usagers, indépendamment des thèmes des réclamations. • toutes les réclamations, même injustifiées, sont prises en compte. • une typologie des réclamations, permettant de définir ce qui rentre dans l'indicateur, pourra être fournie si nécessaire. Par exemple, pour le service de l'eau : réclamations concernant la qualité de l'eau, la pression, les coupures d'eau, une fuite, ou portant sur les travaux (RV manqué, nuisance pour bruit, odeur, etc.).	Nbre réclamations écrites : 11 Nbre abonnés : 9615	0.000001144
	Taux de procédures par lettres recommandées pour factures impayées (nombre/1000 abonnés) <i>Définition</i> : Nombre d'abonnés qui ont reçu au moins une lettre recommandée avec accusé de réception pour non paiement de facture / nombre d'abonnés divisé par 1000. <i>Commentaires</i> : • les rappels de factures et relances par lettres simples ne sont pas pris en compte. • c'est bien uniquement la première relance recommandée qui est prise en compte : un abonné n'est compté qu'une seule fois même s'il a reçu plusieurs lettres recommandées pour non paiement à partir du moment où ces lettres successives sont relatives à la même facture. • le nombre de factures impayées déclenchant des procédures est un indicateur très significatif des relations entre les abonnés et les gestionnaires du service d'eau potable. Si la proportion de ces procédures paraît anormalement élevée, il faut en rechercher les causes (prix considéré comme trop élevé par les abonnés, procédures de recouvrement inadaptées, proportion importante de personnes en situation économique et sociale difficile ...)	Nbre de relance : 8030 Nbre mise en demeure : 5682 Nbre d'avis de coupure : 204 Nbre abonnés: 9615	0.001447

4.2 LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES FP2E

POTABLE : INDICATEURS FNCCR DE PERFORMANCE Territoire CACEM

Autres informations utiles

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	Nombre d'abonnés (nb) <i>Définition</i> : nombre de personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement (qu'il soit écrit ou non) et auxquelles une facture d'eau est envoyée. Les services d'incendie ne sont pas des abonnés (fourniture d'eau sans facturation). <i>Commentaires</i> : - le nombre d'abonnés est normalement égal au nombre de compteurs qui sont relevés pour procéder à la facturation (toutefois, certains services acceptent de globaliser la facture des abonnés alimentés à partir de plusieurs compteurs et le nombre d'abonnés est alors légèrement inférieur à celui des compteurs relevés) ; - le nombre d'abonnés peut varier légèrement au cours d'une même année, mais cette variation est faible et il paraît donc inutile de se préoccuper de la date précise à laquelle le nombre d'abonnés est calculé.		9 615
	Nombre de branchements (nb) <i>Définition</i> : nombre de canalisations, munies en principe d'un robinet d'arrêt sous bouche à clé, qui relie le réseau public d'eau potable aux installations privées des abonnés. <i>Commentaires</i> : - dans le cas des immeubles collectifs dont les occupants bénéficient d'abonnements individuels à l'eau potable, les canalisations intérieures ne constituent pas des branchements. Il y a donc un seul branchement par immeuble ; - dans le cas des voies privées, les canalisations d'eau implantées sous ces voies font partie du réseau public lorsqu'elles alimentent plusieurs abonnés distincts. Il y a donc autant de branchements que de bâtiments desservis le long d'une voie privée ; - les branchements de tous types sont pris en compte, y compris les branchements pour l'alimentation des fontaines publiques et des poteaux d'incendie, l'arrosage, etc. ; - les branchements qui ne sont pas en service ne sont pas comptabilisés (en effet, ils sont parfois difficiles à dénombrer). Ces branchements hors services sont ceux dont l'usage est devenu caduc (il ne s'agit pas de ceux fermés de manière transitoire, entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs).		9 496
Caractéristiques physiques	Nombre d'habitants par abonné (hab. /abon.) <i>Définition</i> : quotient du nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion. <i>Commentaire</i> : bien que le nombre d'habitants soit issu d'une estimation, la connaissance de ce quotient permet d'interpréter certains indicateurs de performances, notamment en cas de fort pourcentage de logement locatif. L'individualisation progressive des contrats devrait permettre de ne plus s'attacher à ce chiffre.	$\frac{22\ 161}{9\ 615}$	2.30

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	Longueur de réseau (hors branchements) (km) <i>Définition</i> : longueur de la totalité des canalisations constituant le réseau public d'eau potable, à l'exclusion des branchements. <i>Commentaires</i> : • toutes les canalisations publiques d'eau potable, quels que soient leur matériau constitutif et leur diamètre, sont prises en compte pour calculer la longueur du réseau. • le réseau d'adduction secondaire (entre usine et château d'eau) est inclus. Mais est exclu le réseau d'adduction primaire (entre une source et l'usine de traitement par exemple) car le volume produit est comptabilisé en sortie d'usine. • il serait utile de distinguer les longueurs de canalisations constituées de différents matériaux : fonte, acier, PVC, amiante-ciment, etc. • il peut être utile de donner la proportion de longueur du réseau en adduction pure, si elle est importante.		135 254
Caractéristiques physiques	Densité linéaire d'abonnés (abon. /km) <i>nombre d'abonnés / longueur du réseau (km)</i>	9 615 135. 254	71.09
Caractéristiques physiques	Volume annuel consommé comptabilisé (= vol facturé) (m³) <i>Définition</i> : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés. <i>Commentaires</i> : • ce volume correspond à la consommation annuelle d'eau des abonnés de la collectivité (ou du service). Il ne comprend pas les volumes d'eau vendus en gros à d'autres services. • les volumes mesurés par les compteurs des abonnés correspondent en principe aux volumes facturés (toutefois, certains services ne facturent pas la totalité du volume mesuré lorsque celui-ci est très supérieur à la consommation habituelle de l'abonné en raison d'une fuite d'eau importante). • les volumes d'eau fournis aux services d'incendie et utilisés pour la maintenance du réseau (purges de certains tronçons, rinçage des canalisations après travaux,...) ne sont pas inclus dans le volume consommé comptabilisé. La régularité de la période de mesure des volumes (12 mois entre deux mesures) est un aspect important. En cas de relèves décalées d'une année sur l'autre, il faut au moins procéder à une réaffectation prorata temporis (et au mieux utiliser le profil de consommation ou de production type pour répartir les volumes sur les deux exercices) pour retomber sur une période de 12 mois.		1 218 618
Caractéristiques physiques	Volume annuel autorisé non compté (m³) <i>Définition</i> : Volume estimé résultant de la somme du volume livré aux consommateurs sans comptage (volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation) et des volumes de service du réseau (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution). <i>Commentaires</i> : • le volume des consommateurs sans comptage inclut, par exemple les volumes fournis aux fontaines publiques ou aux bornes incendies non équipées de compteurs ; • ce volume résulte d'estimations souvent peu précises qui manquent de fiabilité. C'est pourquoi il n'est pris en compte, en déduction des pertes, que dans l'indicateur « rendement net d'utilisation de la ressource » et non dans l'indicateur « indice linéaire de pertes et d'eau consommée non comptabilisée ».	$ \begin{aligned} &(1732497 \times 2\%) \\ &+ \\ &(1732497 \times 0.5\%) \\ &+ \\ &(1218618 \times 0.5\%) \\ &= \end{aligned} $	49 405.52

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	Volume annuel acheté (ou volume importé) (m³) <i>Définition</i> : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur (ou de producteurs d'eau privés). <i>Commentaire</i> : le volume acheté en gros est mesuré par les compteurs placés aux points d'entrée dans le réseau.		1 732 497
Caractéristiques physiques	Volume journalier d'eau potable maximum disponible (m³) <i>Définition</i> : volume maximal d'eau potable qui peut être introduit dans le réseau, en une journée, à partir des installations de production de la collectivité (ou du service) et des points d'importation d'eau en gros. Il est estimé par le débit horaire des pompes disponibles, ou bien par l'arrêté d'autorisation de prélèvement si la ressource est limitant. <i>Commentaires</i> : • Il prend en compte les achats d'eau en gros. La logique est de regarder la sécurité globale du service, du point de vue de l'usager, et non pas seulement les ressources propres. • Les achats d'eau en gros sont pris en compte de la manière suivante : - en cas de convention spécifiant une autorisation d'importation maximale, c'est ce volume qui est pris en compte - à défaut, le service doit se mettre en relation avec les gestionnaires du service auprès duquel il achète l'eau, afin de définir quel est le volume journalier maximum qu'il peut importer en période de pointe. • La capacité journalière maximum disponible d'eau potable va servir pour le calcul d'un indicateur sur la sécurité du service, en période de pointe.		4 746.57
Caractéristiques physiques	Coefficient de pointe journalière (volume produit + acheté en gros) pendant le jour de pointe x 365 / (volume annuel produit + volume annuel acheté en gros). <i>Commentaires</i> : • le jour de pointe est la période de 24h consécutives pendant lesquelles les volumes d'eau introduits dans le réseau atteignent leurs valeurs maximales. Chaque collectivité détermine elle-même cette période en fonction des données dont elle dispose ; • le volume produit pendant le jour de pointe est mesuré comme le volume produit annuellement. • le volume acheté en gros pendant le jour de pointe est mesuré comme le volume acheté en gros annuellement. • il est préférable de mesurer la pointe par rapport aux volumes produits et achetés en gros, car la consommation mensuelle d'eau des abonnés n'est généralement pas mesurée ; • dans les services de petite taille, une casse entraînant des fuites importantes peut expliquer la pointe journalière, plus que l'effet "consommation" ; • le coefficient de pointe journalière peut, le cas échéant, être faussé dans le cas où une fuite importante a eu lieu un jour donné. • la disponibilité de cette information sera à tester. Le coefficient de pointe journalière peut éventuellement être estimé en appliquant un coefficient multiplicatif approprié au coefficient de pointe mensuelle (ce coefficient est usuellement de l'ordre de 1,25). • le coefficient de pointe journalier devrait rester légèrement supérieur à 1 dans le cas des collectivités dont la consommation d'eau potable est à peu près constante toute l'année. Il prendra des valeurs nettement plus élevées dans le cas des collectivités dont la consommation est caractérisée par des variations saisonnières significatives (services desservant des zones géographiques à forte fréquentation touristique).	$\frac{4746.57 \times 365}{1\,732\,497}$	1.00

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	Longueur du réseau d'amenée d'eau brute (km) <u>Définition</u> : longueur totale des canalisations qui amènent l'eau brute depuis les points de prélèvement jusqu'aux installations de production d'eau potable de la collectivité (ou du service). <u>Commentaire</u> : la connaissance de la longueur du réseau d'amenée d'eau brute permettra de différencier les collectivités qui disposent de ressources en eau à proximité immédiate et celles qui sont obligées d'utiliser des ressources relativement éloignées. Elle ne rentre pas dans la longueur totale du réseau.		15 km de canalisation amenant l'eau traitée depuis la station de pompage de St Joseph jusqu'au réservoir de Ravine Touza bas.



5 L'ORGANISATION DE SAUR

5.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SAUR dont le siège est à Saint Quentin en Yvelines assure une couverture nationale du territoire grâce à 6 Directions Régionales et 22 centres opérationnels d'exploitation (dont 2 dans les DOM) qui ont en charge la bonne exécution des contrats.



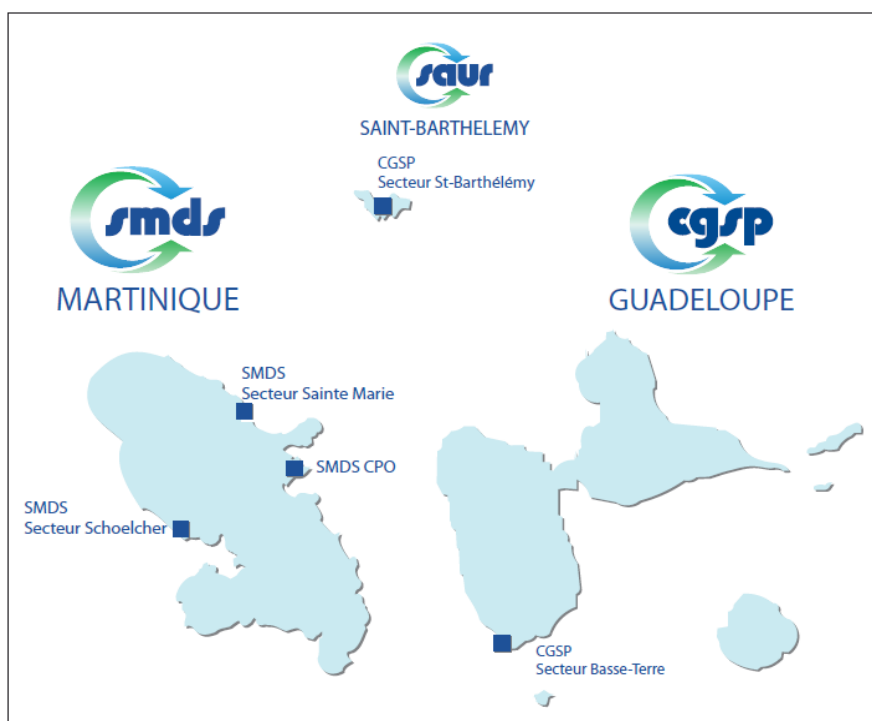
L'implantation de ces centres opérationnels d'exploitation assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

L'organisation de SAUR aux Antilles

Présentation générale

SAUR Antilles, est composée de 2 filiales présentes en Martinique, en Guadeloupe et d'un établissement SAUR à Saint-Barthélemy :

- La **SMDS** en Martinique avec :
 - Le Secteur de Schoelcher ;
 - Le Secteur de Sainte Marie ;
 - Le Centre de Pilotage et Pôle Technique du Robert ;
 - La Direction Générale et Financière à Schoelcher.
- La **CGSP** en Guadeloupe implantée à Basse Terre.
- L'établissement **SAUR** Saint Barthélemy.



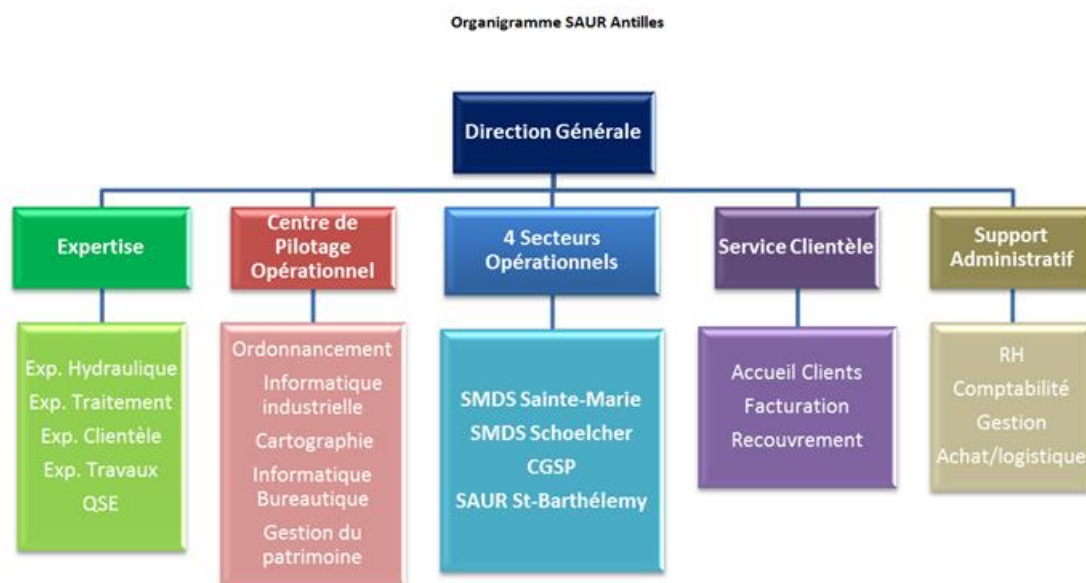
Carte de Saur aux Antilles

Les caractéristiques générales sont les suivantes

Indicateur de capacité	Valeur
Communes desservies	17
Population desservie	116 066 hab.
Clients eau potable	50 461
Clients assainissement	8 158
Collaborateurs	130

5.2 LE PERSONNEL

5.2.1 Organisation régionale



L'organisation régionale a été revue suite à l'inauguration du Centre de Pilotage Opérationnel (CPO ACOMAT) et du pôle expertise au Robert. Cette organisation novatrice et performante, développée par le Groupe Saur et ses filiales aux Antilles, a pour mission de faciliter, d'optimiser et de moderniser la gestion, de l'eau. SMDS et CGSP sont les premiers opérateurs à déployer une telle organisation aux Antilles.





5.2.2 Organisation du secteur

Présentation

Générale

SMDS SECTEUR SCHOELCHER

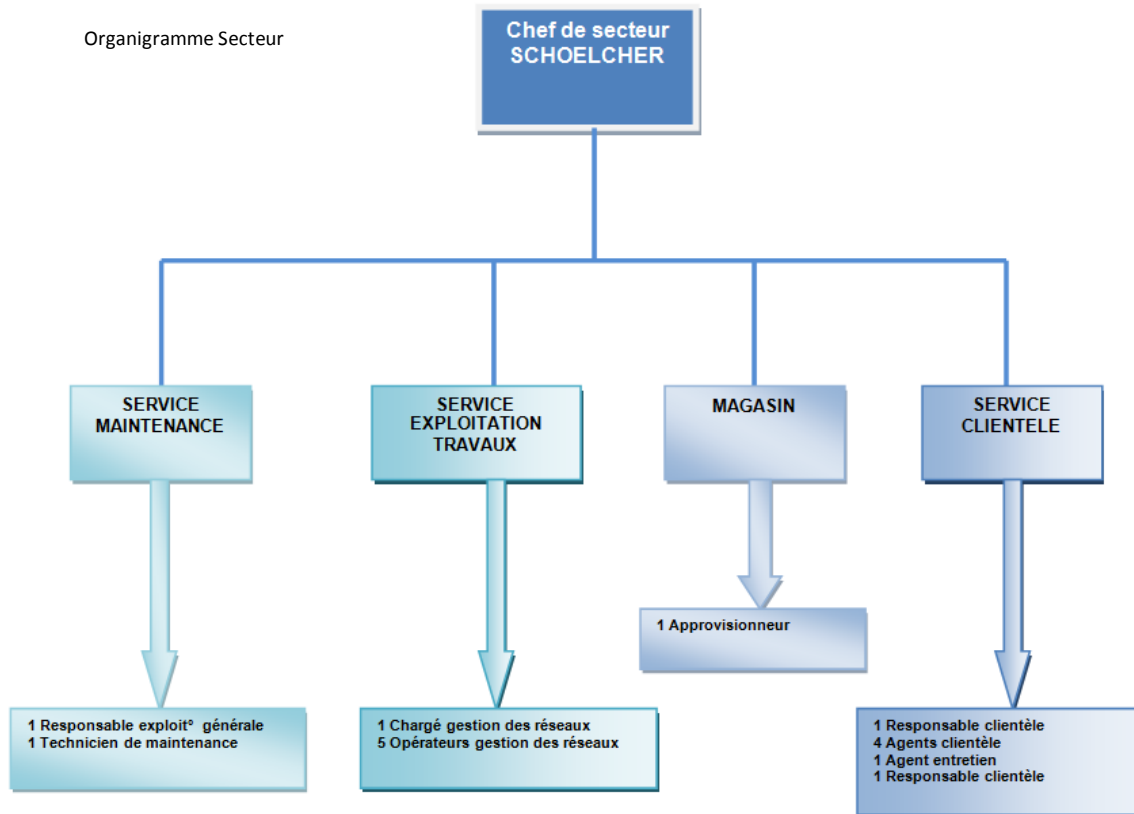
Missions

SMDS secteur Schœlcher gère le contrat d'affermage d'eau potable de la ville de Schœlcher.

Les missions de SMDS secteur Schœlcher sont les suivantes :

- Exploitation au quotidien des stations et des réseaux d'eau et confiés
- Relations courantes avec la Collectivité
- Relations au quotidien avec les clients consommateurs,
- Permanence du service 24 h / 24 h

Organigramme Secteur



5.2.3 Personnel affecté au contrat

L'établissement, géré par Monsieur José MIRE, chef de secteur, est organisé en filières métiers :

- Filière fonctions supports : composé d'un responsable administratif, d'une comptable et d'une secrétaire. L'équipe assure la gestion de l'établissement.
- Filière Clientèle : animée par un responsable, l'équipe est composée d'un chargé clientèle qui assure la gestion et relation clientèle, trois agents qui réalisent l'ensemble des missions sur terrain.
- Filière Maintenance : Deux électromécaniciens sont responsables de l'exécution des travaux de maintenance, d'installation et d'optimisation de matériel électromécanique, hydraulique et automatisme suivant les plans et les directives donnés par le chef de secteur et du directeur d'exploitation.
- Filière Exploitation : composée de 6 agents des réseaux qui assurent les tâches relatives à l'entretien des réseaux.

5.3 LES MOYENS

5.3.1 Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

SAUR dispose d'un réseau de laboratoires d'analyses internes et de partenariat avec des laboratoires externes accrédités COFRAC reconnus pour leur expertise en environnement et intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat.

En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés. Ils garantissent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

5.3.2 Les directions support du groupe SAUR

Le siège SAUR met à la disposition des Directions Régionales et des centres opérationnels d'exploitation son expertise dans de nombreux domaines, et notamment :

1. Traitement des eaux ;
2. Hydraulique ;
3. Maintenance ;
4. Informatique industrielle ;
5. Télérelève et radio relève ;
6. Logiciels métiers ;
7. Logistique et achats.

5.3.3 Les logiciels métier du groupe SAUR

SAUR a développé et mis en œuvre toute une gamme de logiciels spécialisés dans le domaine de l'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement :

SAPHIR	Gestion de la clientèle
J@DE	Gestion des achats et de la comptabilité
MIRE QUALITE PRODUIT	Gestion de la qualité de l'eau
MIRE PRODUCTION	Gestion de la production et du traitement de l'eau
MIRE FORCE MOTRICE	Gestion de l'énergie électrique
MIRE EQUIPEMENTS DE MESURE GERES	Gestion des équipements de mesures
MIRE PATRIMOINE	Gestion des équipements techniques
MIRE RENOUVELLEMENT	Gestion du renouvellement des matériels électromécaniques
MIRE RAD	Génération des rapports annuels du délégataire destinés aux collectivités
GEF et GEF PREVENTIF	Gestion de la maintenance
PDI / MOBITECH	Planification des interventions de terrain
VAL	Gestion des épandages agricoles
AGATE	Gestion de l'assainissement non collectif
CART@JOUR - ANC	Gestion de l'assainissement non collectif (partenariat avec G2C Informatique)
AQUASOFT	Modélisation et optimisation des réseaux d'eau sous pression, y compris de la qualité de l'eau
BACARA	Calcul du traitement de mise à l'équilibre des eaux
ARC GIS	Cartographie informatisée des réseaux
WINRAM	Calcul de la protection des réseaux d'eau sous pression
CHARLINE	Calcul des lignes d'eau dans les usines de traitement
STANDARDS D'AUTOMATISMES	Contrôle commande des installations déléguées à l'aide d'automates programmables
ELOISE et SCOPE	Système de supervision locale des installations de production ou traitement
GEREMI 32/TOPKAPI	Télésurveillance à distance et gestion des alarmes des

e-collectivité

installations de production ou traitement
Mise à disposition de nos clients collectivités via Internet de
données issues de notre système d'information : cartographie des
réseaux d'eau, suivi de la production et du fonctionnement des
installations, suivi des contrôles des installations
d'assainissement non collectif

5.3.4 Les ressources matérielles du secteur

MOYENS (en nombre)	Secteur Schœlcher
Véhicule léger	7
Véhicule type 4x4	2
Véhicule type 4x2	1
Véhicule type benne	1
Mini-pelle	0
Pompe épuisement	2
Compresseur	1
Tronçonneuse	3
Machine à percer en charge	1
Groupe Electrogène mobile	2
Poste de soudure	1
Serveur de supervision	1
Matériel de détection des conduites	0
Corrélateur acoustique	1
Nettoyeur haute pression	1
Poste informatique	9
Scie à sol	2
Marteau piqueur	1

5.4 L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE

5.4.1 L'organisation régionale

La permanence de service

Dispositif d'alerte

- Pendant l'ouverture des bureaux, les interventions nécessaires à la continuité de service sont assurées par l'ensemble du secteur d'exploitation, relayé si besoin, par les services de la Direction.
- En dehors de ces horaires, les clients peuvent continuer à composer le n° d'accès indiqué sur leur facture :
 - ils sont mis en relation avec un responsable de **permanence 24h/24 et 7j/7**.
 - ce dernier déclenche l'intervention d'un agent ayant les compétences pour l'intervention mais peut également faire appel, si besoin, au renfort d'un électromécanicien d'astreinte ou d'un autre agent de terrain.
- L'électromécanicien de permanence peut également recevoir des informations transmises par notre système de télésurveillance (TOPKAPI).

Les moyens humains

- Le niveau II de permanence
 - reçoit les appels clients ainsi que les appels de télésurveillance
 - coordonne les interventions des niveaux III sur le terrain.
- En cas d'incident majeur (pollution, manque d'eau généralisée, accident...), le niveau II fait appel au **cadre de permanence** de niveau I, qui :
 - mettra en œuvre les dispositions d'urgence
 - assurera la liaison entre l'astreinte locale et les services de l'Etat

Les moyens techniques

- Un standard téléphonique

Ce central permet de donner un message d'information paramétrable à distance par l'agent de permanence en cas de perturbation sur le réseau

- Un central de Supervision (TOPKAPI)

Il permet de traiter et prioriser toutes les alarmes et informations en provenance des installations.

5.4.2 L'organisation secteur

Les moyens humains

- Le secteur Schœlcher dispose en permanence de :
 - 1 électromécanicien de niveau III
 - 1 agent de distribution de niveau III

5.5 LA DEMARCHE DE MANAGEMENT

5.5.1 Démarche Qualité ISO 9001 - 2000



La certification ISO 9001 :

Notre Compétence, Votre Garantie

Le Pôle Eau et Assainissement de Saur a pour mission de réaliser le service de l'eau et/ou de l'assainissement pour le compte de ses clients collectivités. Dans ce cadre, il se doit de respecter la réglementation et de répondre aux attentes des ses clients et autres parties prenantes (clients consommateurs, administrations, associations de protection de l'environnement...).

Depuis plus de 12 ans, Saur a ainsi mis en place différents outils de management, techniques et organisationnels, qui lui permettent de garantir au quotidien la qualité du service ou de la prestation technique rendus.

Ceci passe en particulier par une parfaite maîtrise des risques opérationnels pouvant impacter la satisfaction des clients et des consommateurs (respect des obligations contractuelles) et leur santé (risque sanitaire associé à une pollution chimique ou bactériologique de l'eau potable).

Dans ce but, Saur identifie l'ensemble des risques pour les métiers de l'eau et de l'assainissement, mesure la satisfaction des clients et des consommateurs, assure un traitement efficace et rapide des réclamations et met en place des plans d'amélioration.

Saur réalise également des exercices de simulation de crise de manière à développer, à tous les niveaux de l'entreprise, sa capacité à réagir dans des situations difficiles. Ce travail est aussi l'occasion de créer des synergies très utiles avec ses clients et ses parties prenantes telles que ARS, préfecture, pompiers,...

Ces efforts et cette dynamique permettent à Saur d'être certifiée par **Afnor Certification** (organisme externe) selon la norme internationale ISO 9001 version 2008, orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni.

Cette démarche démontre la volonté de Saur de servir ses clients avec toujours plus de professionnalisme, de proximité et de compétences. Elle constitue aussi un réel engagement à l'amélioration continue, vecteur de progrès et de dialogue entre Saur et ses clients.

Pour les collectivités, cette certification ISO 9001 est avant tout un gage de transparence. Elle peut ainsi servir de base à une communication factuelle et objective pour mettre en valeur les efforts engagés au niveau d'un territoire en vue d'améliorer la gestion globale de l'eau.

De plus, elle conduit à des bénéfices concrets sur le terrain, par exemple dans les domaines suivants :

- La satisfaction du consommateur : traitement personnalisé, mesure des performances de l'entreprise grâce à l'évaluation régulière de la satisfaction des consommateurs
- Une information permanente à destination du client consommateur (site internet, plateformes téléphoniques) et de la collectivité (rapport annuel du délégataire)
- Une meilleure gestion des risques et la mise en place de moyens efficaces pour anticiper : surveillance sanitaire permanente, exercices de crise, mise en place de moyens de prévention, gestion des déchets...

SAUR ANTILLES a renouvelé son certificat ISO 9001 version 2008 délivré par l'AFAQ en Octobre 2009.

Notre engagement dans cette démarche de management, fortement mobilisatrice des compétences, est motivé par notre volonté constante d'amélioration de nos performances et de la qualité de nos prestations en tenant compte de la sécurité des collaborateurs et de notre environnement.



6 LE CONTRAT

6.1 LES INTERVENANTS

6.1.1 La collectivité

Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique

Le Président : Monsieur JEANNE-ROSE Athanase

Siège : Immeuble Chateauboeuf Est – BP407 – 97204 Fort-de-France cedex

Téléphone : 0596 75 82 72

Télécopie : 0596 75 87 06

6.1.2 Les collectivités adhérentes

Nom de la commune	Nom du (des) délégué(s)	N° téléphone Mairie
SCHŒLCHER	M. Luc CLEMENTE	0596 72 72 72
	M. Emile GONIER	0596 72 72 72
	M. Fred DERNE	0596 72 72 72

6.1.3 Le service chargé du contrôle

Organisme : ODYSSI

Interlocuteur : Monsieur Jean-Max CORANSON-BEAUDU

Adresse : 7-9 rue des Arts et Métiers, Bât. Flore Gaillard, lot. Dillon-Stade – BP162 - 97202 Fort-de-France

Téléphone : 05.96.71.13.90

Télécopie : 05.96.71.20.15

email : jeanmax.coranson@odyssi.fr

6.1.4 Le maître d'œuvre

Organisme : ODYSSI

Interlocuteur : Monsieur Jean-Max CORANSON-BEAUDU

Adresse : 7-9 rue des Arts et Métiers, Bât. Flore Gaillard, lot. Dillon-Stade – BP162 - 97202 Fort-de-France

Téléphone : 05.96.71.13.90

Télécopie : 05.96.71.20.15

e-mail : jeanmax.coranson@odyssi.fr

6.1.5 Agence régionale de santé

Interlocuteur : Monsieur CAMY Didier

Adresse : Avenue PASTEUR BP 658 97263 FORT DE FRANCE

Téléphone : 05.96.60.60.08

Télécopie : 05.96.60.60.12

email : Didier.CAMY@sante.gouv.fr

6.1.6 L'agence de l'eau

Nom de l'Agence : Office Départemental de l'Eau de la Martinique

L'interlocuteur : Madame Jeanne DEFOI (Directrice)

Adresse : 7 Avenue Condorcet - BP 32 - 97201 Fort-de-France

Téléphone : 05.96.48.47.20

Télécopie : 05.96.63.23.67

email : ode972@wanadoo.fr

6.1.7 Le percepteur

Trésorerie de : CAEN

Le trésorier : Mme CHAMPOD

Adresse : 6 Boulevard Général Vanier 14000 CAEN

Téléphone : 02.31.24.99.99

Télécopie : 02.31.45.40.00

e.mail :

6.1.8 Le délégataire SMDS

M. MIRE José Max

Le Responsable exploitation :

Adresse : Anse Gouraud – BP7213 – 97274 Schoelcher

Téléphone : 0596 61 15 45

Télécopie : 0596 61 62 69

email : jmire@saur.fr

6.2 LE CONTRAT

Nature du contrat :	Délégation Service Public
Date d'effet :	01/05/2006
Durée du contrat :	10 ans
Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :	30/04/2016

6.3 VIE DU CONTRAT

6.3.1 Les avenants signés dans l'année

Ras

6.3.2 Les avenants

N° Avenant	Date de signature	Objet
N°1	09 / 07 / 2008	Transfert du contrat SAUR / SMDS
N°2	07 / 09 / 2009	Nouvelle condition d'achat d'eau
N°2	07 / 09 / 2009	Contrainte tarifaire issue des revendications sociales
N°3	22 / 04 / 2013	Création d'un fonds contractuel de travaux de renouvellement des réseaux et d'amélioration

6.3.3 Les clauses de révision atteintes

Néant

6.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

6.4.1 Les conventions

Il s'agit des engagements devant être repris à l'échéance du contrat pour assurer la continuité de service.

6.4.1.1 Les conventions de vente d'eau

Sans objet.

6.4.1.2 Les conventions d'achat d'eau

Collectivité d'origine	Date de signature	Date échéance	Particularités
SICSM / Ville de Schoelcher	21 / 03 / 1989	illimitée	
ODYSSI /CACEM / SMDS	03 / 04 / 2009	illimitée	

6.4.2 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégataire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Votre patrimoine – Les biens de reprise ».

6.4.3 Les engagements liés au personnel

1^{er} cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L122.12 sont réunies.

Dès lors qu'il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 122-12).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005.

2^{ème} cas : Les conditions prévues par l'article L 122.12 ne sont pas réunies

2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.

Dans le cas où les deux entreprises, (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

6.4.4 Les flux financiers

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, ...).



7 LA GESTION CLIENTELE

7.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

7.1.1 Nombre total de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2012	2013	2014	Evolution N/N-1
SCHŒLCHER	9 473	9 545	9 646	1,06 %
Total de la collectivité	9 473	9 545	9 646	1,06 %
Evolution N/N-1	-	0,76 %	1,06 %	

7.1.2 Décomposition par type de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

	2014	Particuliers et Autres			Communaux
		Dont < 200 m3/an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m3/an (tranche 2)	Dont conso > 6000 m3/an (tranche 3)	communaux
Total de la collectivité	9 646	8 507	1 074	7	58
Répartition	-	88,19 %	11,13 %	0,07 %	0,60%

Répartition par type de branchement



7.2 NOMBRE DE CONTRATS – ABONNES

Ce tableau présente le nombre de contrats au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2012	2013	2014	Evolution N/N-1
SCHŒLCHER	9 464	9 514	9 615	1,06 %
Total de la collectivité	9 464	9 514	9 615	1,06 %
Evolution N/N-1	-	0,53 %	1,06 %	

7.3 NOMBRE DE CLIENTS

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2012	2013	2014	Evolution N/N-1
SCHŒLCHER	9 355	9 396	9 496	1,06 %
Total de la collectivité	9 355	9 396	9 496	1,06%
Evolution N/N-1	-	0,44 %	1,06 %	

Les nombreux projets immobiliers entrepris sur la commune rendent compte d'une population urbaine qui s'accroît d'année en année.

7.4 LES VOLUMES COMPTABILISES

7.4.1 Les volumes consommés hors VEG (Vente d'Eau en Gros)

7.4.1.1 Période de relèvement des compteurs

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relèvement du : 9/11/2014 (361 jours)

7.4.1.2 Les volumes consommés par commune hors VEG

Commune	2012	2013	2014	Evolution N/N-1
SCHŒLCHER	1 290 395	1 250 553	1 218 618	-2,55 %
Total de la collectivité	1 290 395	1 250 553	1 218 618	-2,55 %
Evolution N/N-1	-	-3,09 %	-2,55 %	

7.4.1.3 Les volumes consommés par type de branchement hors VEG

Commune	2014	Particuliers et autres			communaux
		Dont < 200 m3/an	Dont 200 < conso < 6000 m3/an	Dont conso > 6000 m3/an	communaux
Total de la collectivité	1 218 618	672 980	422 795	86 958	35 885
Consommation moyenne par type de branchement	126	79	394	12 423	619

7.4.1.4 Caractéristiques des consommations hors VEG

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre ayant consommé ou non.

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
SCHŒLCHER	359	9 287
Total de la collectivité	359	9 287

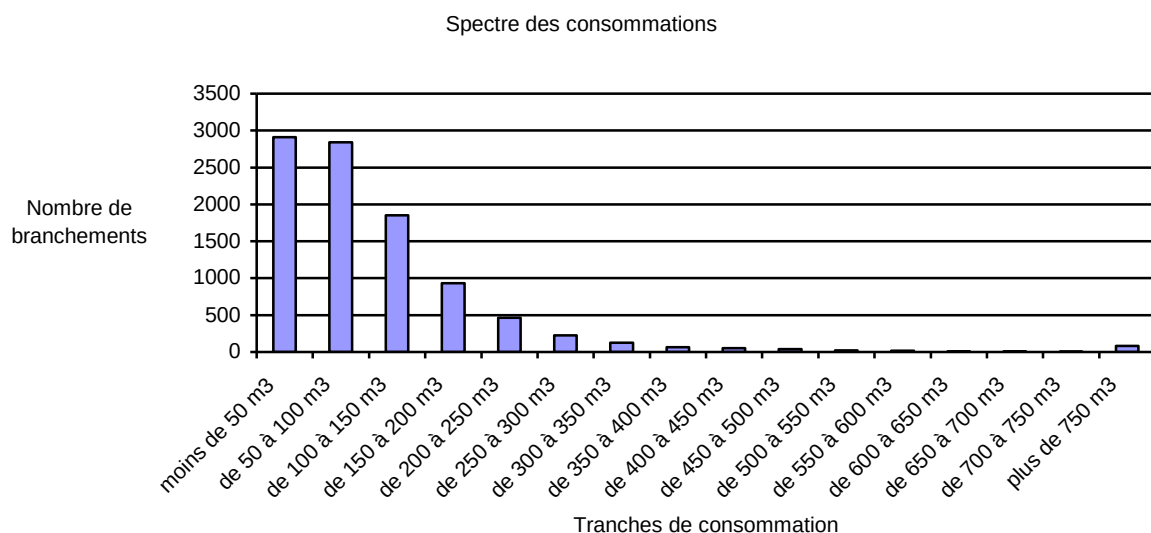
7.4.1.5 Liste détaillée des consommations de plus de 6 000 m3/an hors VEG

Ce tableau présente les clients ayant un branchement dont la consommation est supérieure à 6 000 m3.

Commune	Nom du client	2013	2014	Evolution N / N -1
SCHŒLCHER	EH PAD TER REVILLE	6 289	6 023	-4,23 %
SCHŒLCHER	CSM SARL CLINIQUE STE-MARIE	10 362	10 860	4,81 %
SCHŒLCHER	CROUS-RESIDENCE-UNIVERSITE	26 556	29 511	11,13 %
SCHŒLCHER	BRANCHEMENTS COMMUNAUX	35 373	34 349	-2,89 %
SCHŒLCHER	MADIANA CONGRES	10 481	10 890	3,90 %
SCHŒLCHER	STE CARAIBES INVESTISSEMENT	18 689	21 391	14,46 %
SCHŒLCHER	C.F.P.A.	3 998	8 283	107,18 %
Total de la collectivité		111 748	121 307	8,55 %

7.4.1.6 Spectre des consommations hors VEG

Tranche	Volume consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	70 978	2 909
de 50 à 100 m3	212 363	2 841
de 100 à 150 m3	229 162	1 853
de 150 à 200 m3	161 744	931
de 200 à 250 m3	103 733	464
de 250 à 300 m3	61 728	225
de 300 à 350 m3	40 437	126
de 350 à 400 m3	24 975	66
de 400 à 450 m3	22 383	53
de 450 à 500 m3	18 614	38
de 500 à 550 m3	12 021	21
de 550 à 600 m3	9 714	17
de 600 à 650 m3	6 154	10
de 650 à 700 m3	5 404	8
de 700 à 750 m3	2 162	3
plus de 750 m3	237 046	81



7.4.2 Les volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés dans les états des décomptes.

7.5 LES INDICATEURS DU SERVICE

7.5.1 Les indicateurs spécifiques

Densité du réseau (NB clients / longueur réseau) : 0.0711

Indice de consommation (volume consommé / longueur réseau) : 9.0098

7.6 LE PRIX DE L'EAU

7.6.1 Le prix de l'eau

TARIFS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3

Distribution de l'eau : **EXPLOITATION SMDS -MAITRISE D'OUVRAGE ODYSSI**

Collecte et traitement des eaux usées : **MAITRISE D'OUVRAGE & EXPLOITATION ODYSSI**

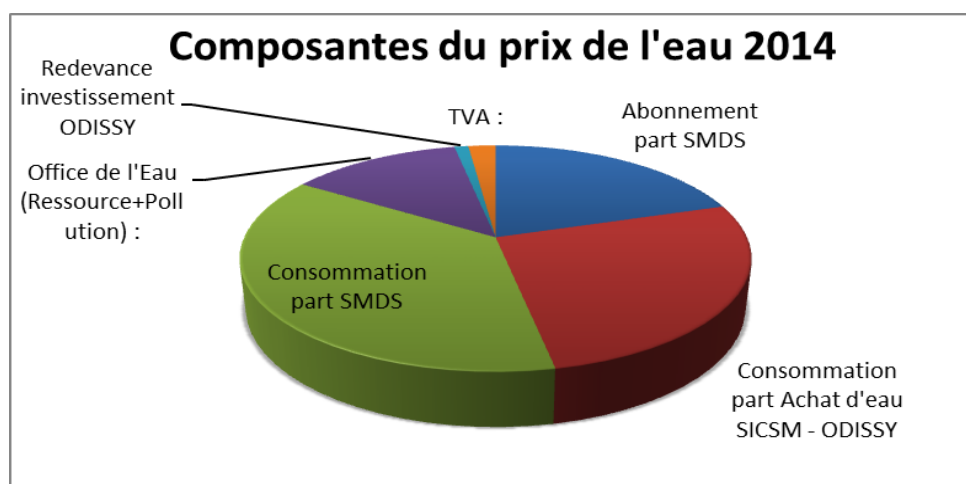
Evolution des prix entre le 29/12/2013 et le 29/12/2014

		29 décembre 2013	29 décembre 2014	% Evolution
Eau potable	Redevance investissement ODYSSI	0,06000	0,03000	-49,93%
	Consommation part SMDS	1,05000	1,05720	0,68%
	Consommation part Achat d'eau SICSM - ODYSSI	0,73180	0,76100	3,99%
	Lutte contre la pollution (Office de l'eau)	0,25000	0,25000	%
	Participation à la préservation des ressources en eau	0,11850	0,11850	%
Assainissement	Consommation part ODYSSI	1,76000	1,76000	%
	Modernisation des réseaux (Office de l'eau)	0,15000	0,15000	%
	Consommation Partenaire HT	1,82	1,79	-1,65%
	Consommation Société HT	1,78	1,82	2,04%
	Consommation Organismes Publics HT	0,52	0,52	%
	TVA	0,09	0,09	0,16%
Consommation TTC (prix unitaire)		4,21	4,21	0,16%
Consommation TTC (base 120 m3)		504,82	505,60	0,16%
Eau potable	Prime fixe part SMDS	22,87	23,02	0,64%
	Prime Fixe part ODYSSI	15,49	15,49	%
Assainissement	Partie fixe Partenaire HT	15,49	15,49	%
	Partie fixe Société HT	22,87	23,02	0,66%
	TVA	0,81	0,81	0,39%
Partie fixe TTC (prix unitaire)		39,17	39,32	0,39%
Total TTC (base 120 m3)		543,98	544,92	0,17%

7.6.2 Les composantes du prix de l'eau

La décomposition d'une facture d'eau pour une consommation annuelle de 120 m3 est la suivante :

Abonnement part SMDS	69,07 €	soit :	20%
Consommation part Achat d'eau SICSM - ODISSY	91,32 €	soit :	27%
Consommation part SMDS	126,86 €	soit :	37%
Office de l'Eau (Ressource+Pollution) :	44,22 €	soit :	13%
Redevance investissement ODISSY	3,60 €	soit :	1%
TVA :	7,04 €	soit :	2%
Total	342,11 €		



7.6.3 L'évolution du prix

Commune de Schœlcher

Année	2013	2014	2015
Prix du m3 au 1er janvier	2,85 €	2,85 €	2,85 €
Evolution N/N-1	6,3%	0,0%	0,0%

7.7 SITE INTERNET SAUR

Saur met à la disposition de ses clients particuliers une agence en ligne, accessible à partir du portail www.saur.com.



www.saurclient.fr : une agence en ligne 24h/24

Notre site www.saurclient.fr est dédié à tout client abonné au service de l'eau. Chacun peut y créer son Espace Client, et y gérer son ou ses comptes, en toute sécurité.

L'espace client est mis à jour quotidiennement grâce à une interface sécurisée entre les bases de données clients et le site.

Comment faire pour

- ▶ Vous abonner
- ▶ Nous contacter
- ▶ Vérifier votre consommation
- ▶ Opter pour l'e-facture
- ▶ Vous informer sur la qualité de votre eau
- ▶ Résilier votre abonnement

> Gestion du compte sur « Mon Espace Client »

Sur son Espace Client, le client peut visualiser ses informations personnelles, le solde de son compte, son dernier index relevé, son historique de consommation sur 3 ans, sa dernière facture.

Il peut également y effectuer à toute heure les opérations nécessaires à la gestion de son compte et via les formulaires en ligne, contacter directement le service clientèle local concerné par sa demande. Les fonctionnalités disponibles sont largement utilisées par nos clients qui peuvent :

- | | |
|---|---|
| ▶ Modifier leur adresse de facturation | ▶ Demander une fermeture temporaire de branchement |
| ▶ Modifier leurs identifiants de connexion | ▶ Demander un devis pour un branchement |
| ▶ Modifier ou communiquer leurs coordonnées bancaires | ▶ Régler leur facture par carte bancaire |
| ▶ Modifier leur mode de paiement | ▶ Souscrire à l'e-facture Saur et consulter leurs factures en ligne |
| ▶ Communiquer le relevé de leur compteur | ▶ Nous adresser un mail |
| ▶ Souscrire à un nouvel abonnement | ▶ Recevoir un mail lors de la relève de leur compteur |
| ▶ Résilier leur abonnement en cours | ▶ Différer le prélèvement de leur facture de solde |

A partir de la page d'accueil, les internautes non encore clients de Saur peuvent nous contacter, demander en ligne un devis ou une estimation de travaux de branchement, ou un encore, un abonnement au service de l'eau.

> Information sur l'eau dans la commune du client

Dans cet espace client, le client accède aussi à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune. Il peut y retrouver :

- ▶ la qualité de l'eau dans sa commune,
- ▶ une description des installations (station de traitement ou d'assainissement, réseau...)
- ▶ les travaux prévus sur la commune (les interruptions de services y sont annoncées)
- ▶ des alertes en cas de coupure, de casse de réseaux, de pollution...
- ▶ un espace spécifique est prévu pour l'actualité de l'eau sur la commune (Investissements prévus, actualité événementielle, lien vers le site de la collectivité).

> Une information exhaustive sur les thématiques de l'Eau

Dans les rubriques de « Toute l'info sur l'eau », l'internaute accède à une information détaillée sur les thèmes liés à l'eau :

- ▶ des conseils pratiques,
- ▶ un espace documentation pour le téléchargement des brochures Saur,
- ▶ des réponses aux questions les plus fréquentes,
- ▶ l'essentiel pour la préservation de l'eau dans l'environnement,
- ▶ les grands thèmes de la qualité de l'eau,
- ▶ un simulateur de consommation.

En savoir plus

-  **Votre règlement**
Les modes de paiement que faire en cas de difficulté pour régler votre facture
-  **Votre facture**
Pour mieux comprendre votre facture
-  **Votre compteur**
Savoir le lire, l'utiliser, le protéger, et le rendre accessible
-  **Vous et l'Eau**
Les éco-gestes, pour maîtriser votre consommation

> Partenariat avec Websourd et HandiCaPZéro

► WebSourd

WebSourd a développé une gamme de services de mise en relation entre la personne sourde et son environnement sur la base d'un concept de Visio-Interprétation qui donne accès à un interprète en langue des signes à distance ou un vélotypiste, par l'intermédiaire d'une connexion haut débit, d'une Webcam et d'un micro : [Elision Contact](#).

La personne sourde ne pouvant téléphoner à un numéro d'appel, se connecte sur le site www.saurclient.fr et peut accéder à nos services à travers une interface web sur une page d'accueil internet qui la met en relation avec un conseiller Saur via un interprète. L'internaute sourd choisit son mode de communication lorsqu'il se connecte (Langue des Signes Française ou écrit). En cas d'appel, c'est l'interprète WebSourd qui contacte le conseiller Saur.

► HandiCaPZéro

Grâce à notre partenariat avec l'association HandiCaPZéro, nous adaptons gratuitement nos supports écrits en caractères agrandis ou en braille. Le service « Confort de lecture », en ligne sur www.handicapzero.org, permet à nos clients de prendre connaissance des documents écrits de manière autonome en choisissant les options d'écran ou de lecture audio les mieux adaptées.

Enfin, sous l'onglet « Saur », l'internaute retrouve les coordonnées de nos services clientèle et la carte des implantations de Saur en France.

Accessibilité

websourd
EN SIGNE D'OUVERTURE

► Personnes sourdes
ou malentendantes
Un interprète échange avec
vous en LSF ou par écrit



Cliquez ici

► HandiCapZéro
Adaptation des documents
pour les personnes malvoyantes





8 LE PATRIMOINE DU SERVICE

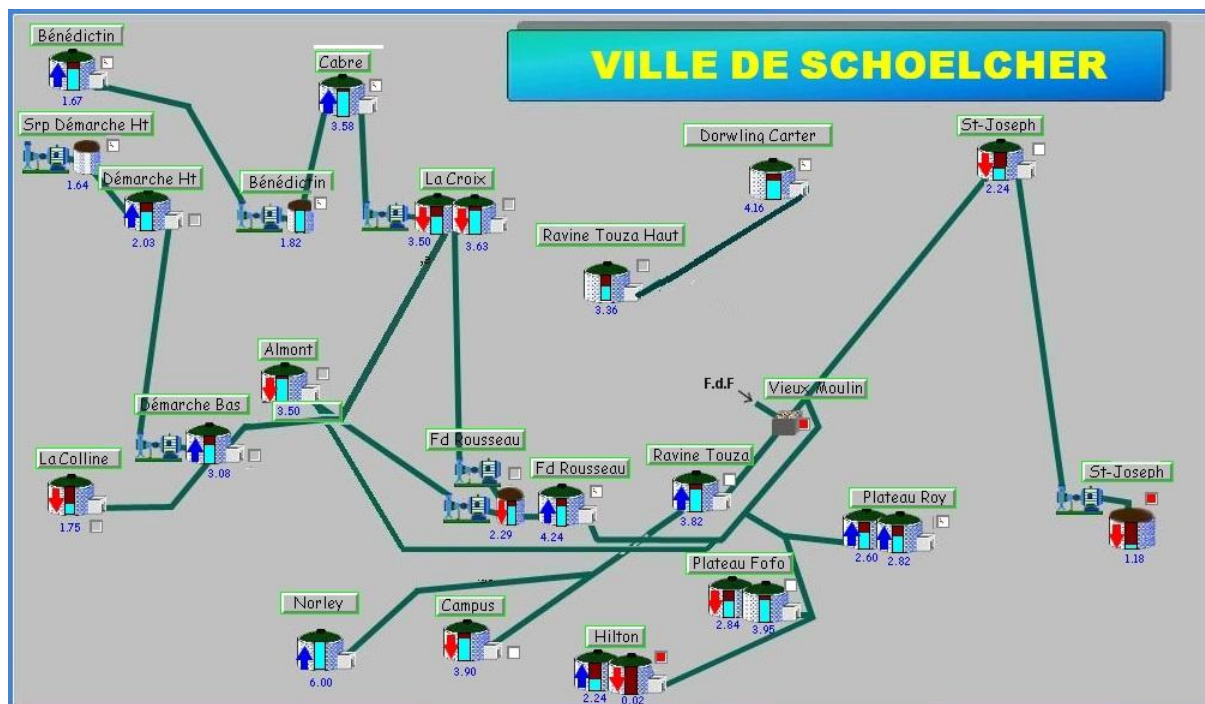
Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

On y trouve d'une manière générale les installations de production et/ou de traitement ainsi que les ouvrages de prélèvement de l'eau brute.

Au niveau du réseau de distribution, le détail porte généralement sur les stations de reprise/surpression, les traitements complémentaires éventuels ainsi que sur les châteaux d'eau et réservoirs. Nous trouvons enfin le détail des canalisations, des équipements de réseaux, des branchements et éventuellement des compteurs.

Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.

8.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT



8.2 LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

8.2.1 Les ouvrages de prélèvement d'eau brute

Forage EMMA ABSALON \ Forage EMMA ABSALON

Date de mise en service
Capacité nominale

16/06/2014
20 M3/h

8.2.1.1 La situation des ouvrages de prélèvements vis-à-vis de la réglementation

Autorisation de prélèvement et périmètre de protection

Ouvrage	Autorisation de prélèvement	Débit autorisé	Date du rapport hydrologique	Date avis du CDC ou du CSHPF	Date arrêté préfectoral
Forage EMMA ABSALON \ Forage EMMA ABSALON	En cours	20 m3/h	En cours	En cours	En cours

8.3 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU

8.3.1 Les stations de surpression et de reprise

Description des stations de surpression et reprise

Désignation	Lieu	Débit nominal M3/h	HMT en mCE	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Pompage St Joseph	SCHœLCHER	250	185	OUI	NON	Vers réservoir 3000m3 quartier Séailles
Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	SCHœLCHER	389	70	OUI	NON	augmenter la pression dans le réseau de distribution
Pompage de Démarche Bas	SCHœLCHER	39	150	OUI	NON	pompage vers réservoir Démarche Haut
Pompage Lacroix	SCHœLCHER	25	63	OUI	NON	pompage vers réservoir Cabre
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	SCHœLCHER	85	120	OUI	NON	Augmente la pression sur le réseau de Démarche haut
Pompage Fond Rousseau / Almont	SCHœLCHER	133	55	OUI	NON	Vers réservoir Almont
Pompage Bénédicte	SCHœLCHER	166	59	OUI	NON	Vers réservoir Bénédicte
Pompage Fond Rousseau / La croix	SCHœLCHER	112	138	OUI	NON	Vers réservoir la croix
Accélérateur Hilton	SCHœLCHER	420	20	OUI	NON	Augmenté la pression sur le réseau de St Georges coté mer

8.4 LES OUVRAGES DE STOCKAGE

8.4.1 Châteaux d'eau et Réservoirs

Description des châteaux d'eau et de réservoirs

Désignation	Volume en m3	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télésurveillance
Réservoir de PLATEAU FOFO \ Réservoir 1 de PLATEAU FOFO	1 000	103	98	97	OUI
Réservoir de PLATEAU FOFO \ Réservoir 2 de PLATEAU FOFO	1 000	103	98	98	OUI
Réservoir de HILTON \ Réservoir 1 de HILTON	1 000	44	39	39	OUI
Réservoir de DOWLING CARTER \ Réservoir de DOWLING CARTER	1 000	-	-	-	OUI
réservoir de LACROIX \ Réservoirs 2 de LACROIX	1 000	257	253	253	OUI
Réservoir de HILTON \ Réservoir 2 de HILTON	1 000	44	39	39	OUI
Reservoir de CAMPUS \ Reservoir de CAMPUS	1 000	77	71	71	OUI
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT \ Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	100	203	200	199	OUI
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS \ Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	700	140	135	135	OUI
Reservoir de ST JOSEPH \ Reservoir de ST JOSEPH	3 000	278	272	272	OUI
Reservoirs de PLATEAU ROY \ Reservoir 1 de PLATEAU ROY	1 000	125	121	121	OUI
Reservoirs de PLATEAU ROY \ Reservoir 2 de PLATEAU ROY	1 000	125	121	121	OUI
Reservoir de FOND ROUSSEAU \ Reservoir de FOND ROUSSEAU	1 000	145	138	140	OUI
Reservoir d'ALMONT \ Reservoir d'ALMONT	500	183	178	179	OUI
Réservoir de DEMARCHE BAS \ Réservoir de Démarche Bas	400	162	156	157	OUI
Reservoir de COLLINE \ Reservoir de COLLINE	80	134	129	131	OUI
Reservoir de DEMARCHE HAUT \ Reservoir de DEMARCHE HAUT	100	268	265	265	OUI
reservoir de LACROIX \ Reservoir 1 de LACROIX	1 000	258	253	253	OUI
Reservoir de CABRE \ Reservoir de CABRE	700	306	302	302	OUI
Reservoir de BENEDICTINS \ Reservoir de BENEDICTINS	100	333	328	330	OUI
Reservoir de NORLEY \ Réservoir de NORLEY	350	72	70	68	OUI

8.4.2 Bâches de reprise / surpression

Désignation	Volume en m3	Télesurveillance
Suppresseur de DEMARCHE HAUT \ Bâche de DEMARCHE HAUT	16	OUI
Station pompage de ST JOSEPH \ Bâche de ST JOSEPH	1 000	OUI
Station Pompage de FOND ROUSSEAU \ Bâche de FOND ROUSSEAU	63	OUI
Station Pompage de BENEDICTINS \ Bâche de BENEDICTINS	7	OUI

8.5 LE RESEAU

8.5.1 Les canalisations

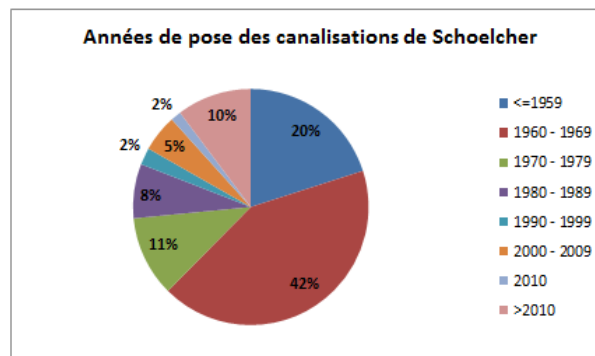
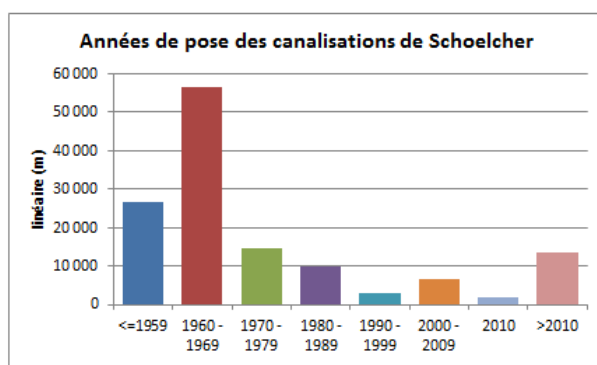
8.5.1.1 Linéaire de canalisation par diamètre et par matériaux

Descriptif des canalisations d'adduction existantes

Matériaux	Diamètre (mm)	Extension de l'année	Linéaire total (ml)
Acier	33	0	142
Acier	200	0	20
Fonte	40	0	89
Fonte	50	0	318
Fonte	60	0	5 682
Fonte	70	0	505
Fonte	80	0	1 632
Fonte	100	543	18 879
Fonte	125	0	272
Fonte	150	0	13 650
Fonte	160	0	69
Fonte	200	0	8 324
Fonte	250	0	3 302
Fonte	300	0	7 510
Fonte	400	0	11 595
Inconnu	0	352	5 884
Polyéthylène	40	10	190
Polyéthylène	50	65	581
Polyéthylène	63	0	864
Polyéthylène	75	0	154
Polyéthylène	90	0	17
Polyéthylène	110	0	881
Polyéthylène	160	0	1 108
Pvc	25	0	204
Pvc	40	0	1 476
Pvc	50	1 345	10 658
Pvc	63	34	4 591
Pvc	75	0	4 469
Pvc	90	0	2 797
Pvc	110	439	22 150
Pvc	125	0	3 616
Pvc	140	0	376
Pvc	160	0	1 873
Pvc	200	0	1 374
Total		2 787	135 254

		> 55	54-45	44-35	34-25	24-15	14-05	4	< 4	
Nature	Diamètre	<=1959	1960 - 1969	1970 - 1979	1980 - 1989	1990 - 1999	2000 - 2009	2010	>2010	Total
Acier		279							20	298
Fonte		18 449	28 423	8 813	3 722	647	1 051	1 097	8 879	71 081
Inconnue		7 256	231	1 042		48	139		121	8 837
Polyethylene		32		412		1 452			1 909	3 805
Pvc		699	27 792	4 441	6 187	956	5 557	819	2 749	49 200
	Longueur Totale :	26 714	56 446	14 709	9 909	3 104	6 748	1 915	13 676	133 221

Age moyen = 42 ans



8.5.2 Les équipements de réseau

Descriptif des organes hydrauliques du réseau

Désignation	Nombre
Compteur	22
Défense incendie	150
Vanne / Robinet	512
Ventouse	67
Vidange / Purge	121

8.5.3 Les compteurs

8.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Au cours de l'exercice considéré, il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégataire, ou du fait du délégataire.

8.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

8.7.1 Mise en sécurité des ouvrages

L'ensemble de tous les sites doit être doté de systèmes anti-intrusion performants. Cette demande a déjà été formulée lors de RAD précédents.

Afin d'éviter l'accès de tiers aux cuves, nous proposons la pose de clôtures autour des sites. Cette demande a déjà été formulée lors de RAD précédents.

8.8 LES BIENS DE REPRISE

8.8.1 Les compteurs appartenant à la CACEM

Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
-	-	-	-	-	-	-	-	-
1	319	0	0	0	5	0	0	324
2	712	0	0	0	2	0	1	715
3	922	0	0	0	0	0	0	922
4	599	0	0	0	10	0	0	609
5	467	0	0	0	15	0	4	486
6	373	0	0	0	16	0	1	390
7	625	15	0	0	7	0	0	647
8	142	5	0	0	12	0	0	159
9	148	0	0	0	0	0	0	148
10	706	1	0	0	0	0	0	707
11	393	0	0	0	3	0	5	401
12	307	0	1	0	0	0	0	308
13	1 042	2	3	2	5	1	4	1 059
14	538	4	0	2	2	1	2	549
15	279	1	2	0	1	0	0	283
16	203	1	1	0	1	0	1	207
17	261	2	0	0	4	0	0	267
18	76	0	0	0	1	0	0	77
19	73	2	3	0	0	0	0	78
20	53	0	0	0	2	0	1	56
21	136	0	3	0	1	0	0	140
22	70	0	2	0	0	0	1	73
>22	418	2	4	0	1	0	1	426
Total par diamètre	8 862	35	19	4	88	2	21	9 031

8.8.2 Les autres biens de reprise

Les biens de reprise identifiés sont :

LOCALISATION	DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT	DATE DE POSE
Station Pompage de ST JOSEPH	Satellite de télégestion	01/01/1999
Réservoir de ST JOSEPH	Satellite de télégestion	05/07/2010
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Satellite de télégestion	04/07/2010
Réservoir DARWLING CARTER	Satellite de télégestion	20/11/2012
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Satellite de télégestion	04/01/2012
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	Satellite de télégestion	28/11/2003
Réservoir de CAMPUS	Satellite de télégestion	23/09/2004
Réservoir de NORLEY	Satellite de télégestion	01/10/2014
Réservoir de PLATEAU FOFO	Satellite de télégestion	01/07/2002
Réservoir de HILTON	Satellite de télégestion	01/09/2002
Réservoir de PLATEAU ROY	Satellite de télégestion	01/08/2002
Réservoir de FOND ROUSSEAU	Satellite de télégestion	01/05/1996
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Satellite de télégestion	21/11/2005
Réservoir d'ALMONT	Satellite de télégestion	28/07/2003

Station Pompage de DEMARCHE BAS	Satellite de télégestion	02/07/2010
Réservoir de COLLINE	Satellite de télégestion	01/12/2003
Réservoir de DEMARCHE HAUT	Satellite de télégestion	02/07/2010
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Satellite de télégestion	01/01/2001
Station Pompage de LACROIX	Satellite de télégestion	01/01/2002
Réservoir de CABRE	Satellite de télégestion	01/12/2002
Station Pompage de BENEDICTINS	Satellite de télégestion	07/12/2011
Réservoir de BENEDICTINS	Satellite de télégestion	07/12/2011



9 BILAN DE L'ACTIVITE

9.1 LES VOLUMES D'EAU

9.1.1 Les volumes mis en distribution

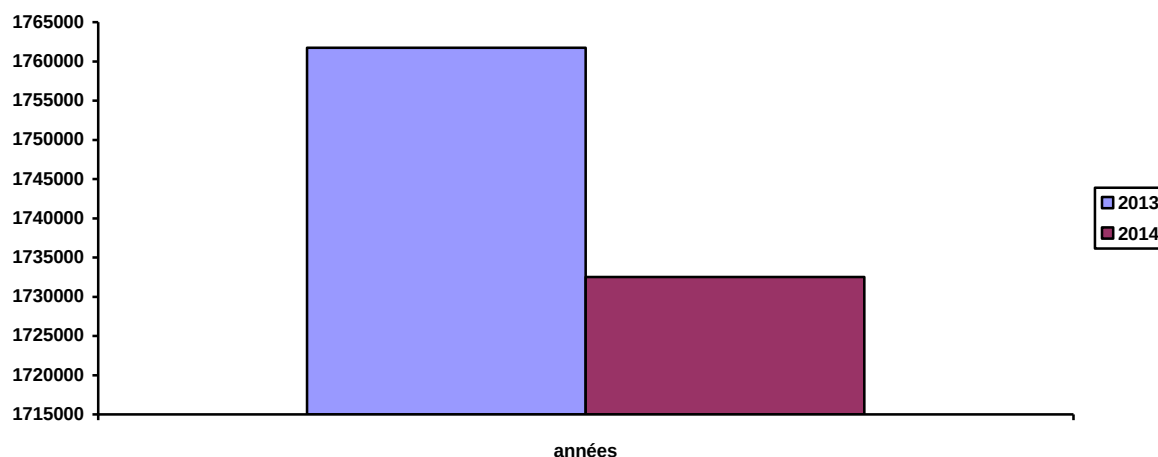
Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

9.1.1.1 Les volumes annuels mis en distribution exprimés en m3

Volume produit = Volume traité injecté dans le réseau

Désignation volume	2013	2014
Volume importé	1 761 715	1 732 497
Total volume mis en distribution	1 761 715	1 732 497
Evolution N / N-1	-	-1,66 %

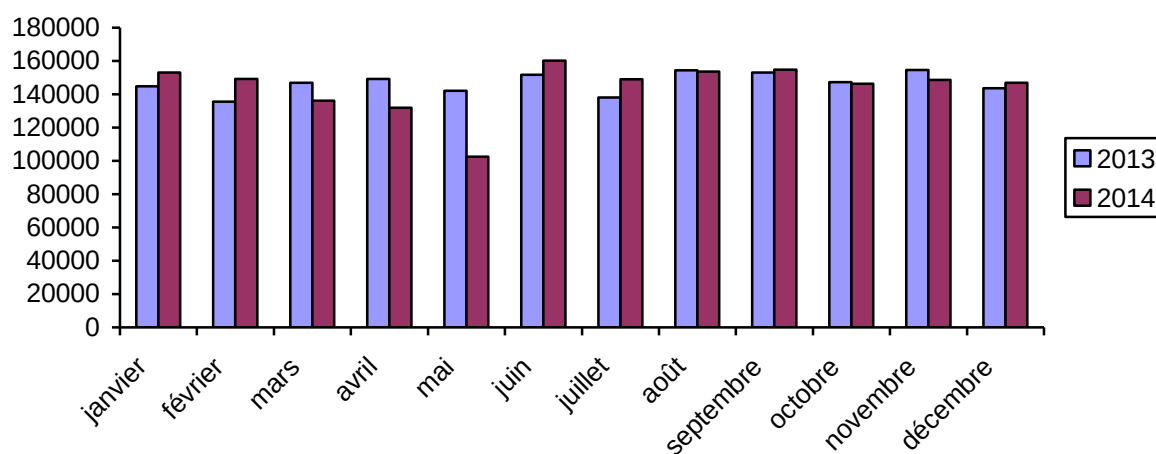
volumes annuels mis en distribution



9.1.1.2 Les volumes mensuels mis en distribution

	2013	2014	Evolution N/N-1
Janvier	144 897	153 050	5,63 %
Février	135 603	149 238	10,06 %
Mars	146 864	136 064	-7,35 %
Avril	149 254	132 010	-11,55 %
Mai	142 205	102 408	-27,99 %
Juin	151 661	160 275	5,68 %
Juillet	137 990	149 049	8,01 %
Août	154 457	153 705	-0,49 %
Septembre	153 113	154 754	1,07 %
Octobre	147 294	146 270	-0,70 %
Novembre	154 675	148 671	-3,88 %
Décembre	143 702	147 003	2,30 %
Total	1 761 715	1 732 497	-1,66 %

volumes mensuels mis en distribution

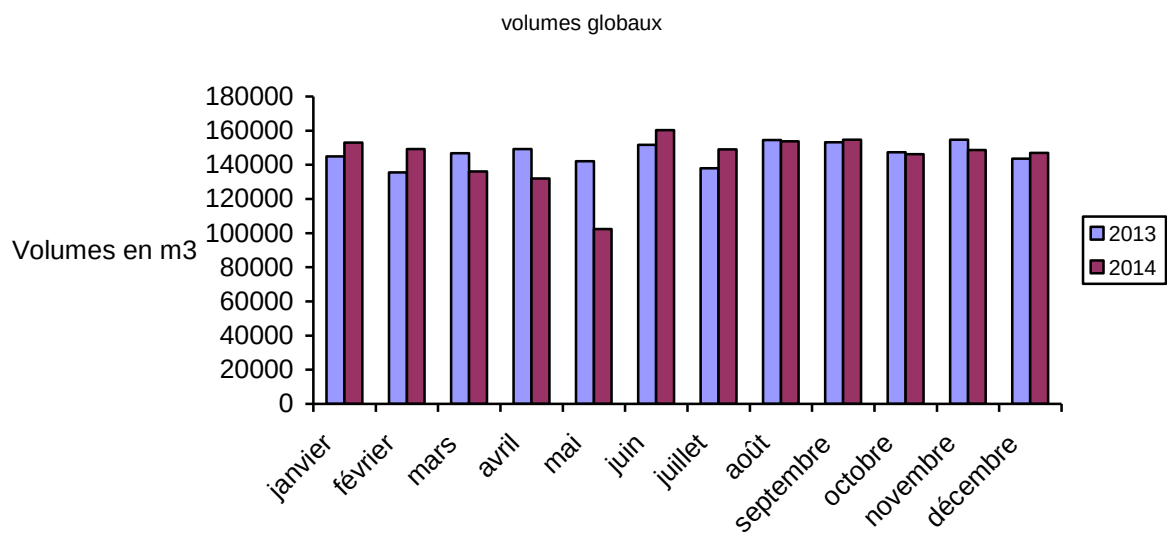


9.1.2 Les importations

9.1.2.1 Volumes globaux

Volumes mensuels importés exprimés en m3

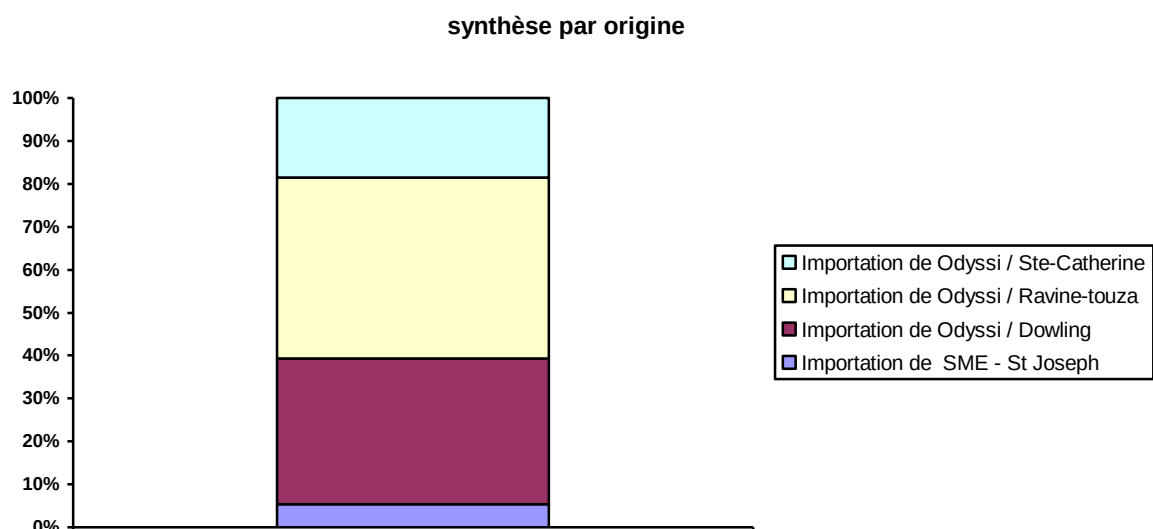
	2013	2014
Janvier	144 897	153 050
Février	135 603	149 238
Mars	146 864	136 064
Avril	149 254	132 010
Mai	142 205	102 408
Juin	151 661	160 275
Juillet	137 990	149 049
Août	154 457	153 705
Septembre	153 113	154 754
Octobre	147 294	146 270
Novembre	154 675	148 671
Décembre	143 702	147 003
Total	1 761 715	1 732 497
Evolution N / N-1	-	-1,66 %



9.1.2.2 Synthèse par origine

Volumes annuels importés exprimés en m3

Désignation origine	2013	2014
Importation de SME - St Joseph	498 311	93 879
Importation de Odyssi / Dowling	0	586 528
Importation de Odyssi / Ste-Catherine	0	320 788
Importation de Odyssi / Vieux-moulin	1 168 864	731 302
Total	1 761 715	1 732 497

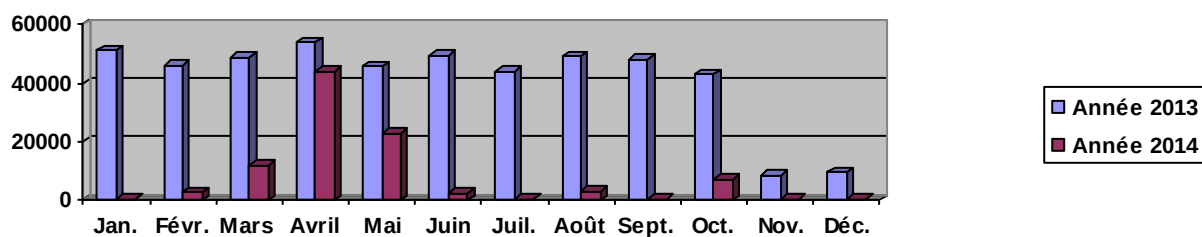


9.1.2.3 Détail par origine

Volumes mensuels importés exprimés en m3

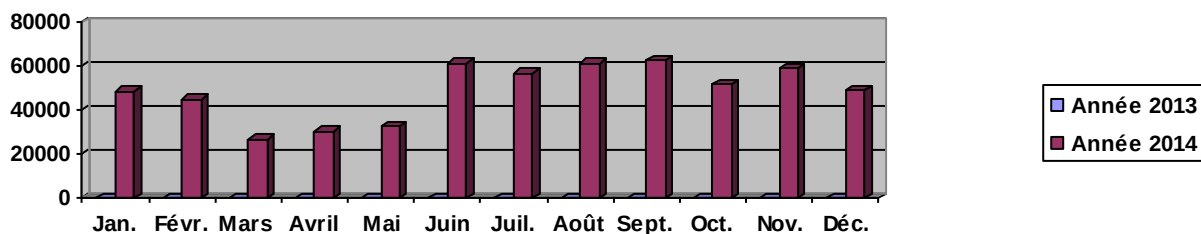
Importation de SME - St Joseph

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2013	51296	46054	48837	54100	45742	49619	44092	49303	48301	43144	8288	9535	498311
Année 2014	61	2636	11822	44067	22804	2316	39	2863	60	7099	66	46	93879



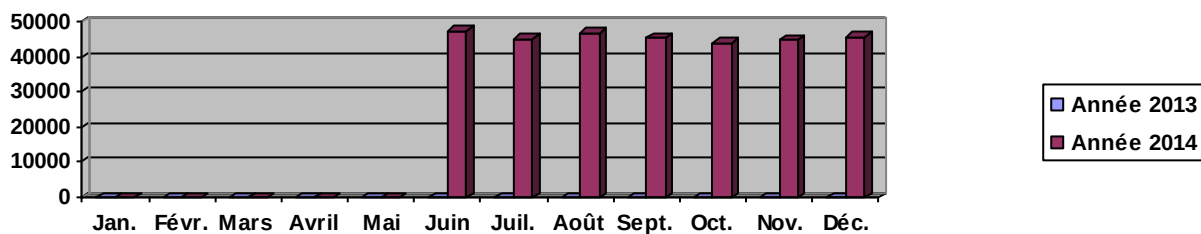
Importation de Odyssi / Dowling Carther

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Année 2014	48786	44855	26685	30505	32772	61480	56756	61464	62694	51896	59405	49230	586528



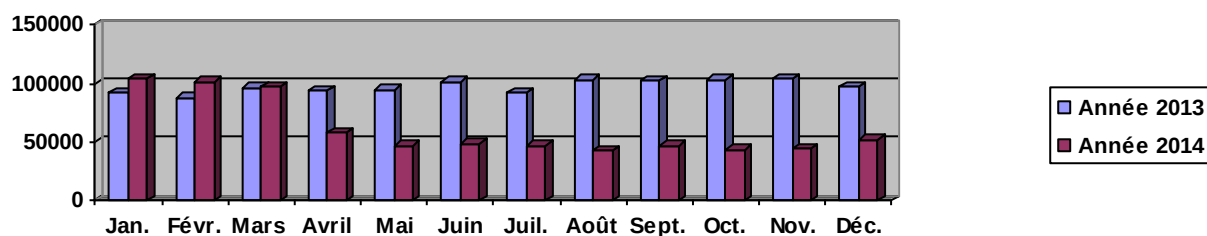
Importation de Odyssi / Ste-Catherine

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Année 2014	0	0	0	0	0	47652	45298	47077	45495	44161	45130	45975	320788



Importation de Odyssi / Vieux-Moulin

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2013	92005	87932	96306	93577	94854	101236	92263	103424	102592	103005	104053	97617	1168864
Année 2014	104203	101747	97557	57438	46832	48827	46956	42301	46505	43114	44070	51752	731302



9.1.3 Les volumes repris ou surpressés

Les volumes annuels pompés exprimés en m3

Désignation	Refoulement	Volume annuel en m3
Station Pompage de BENEDICTINS	Compteur sortie pompage Bénédictins Dn 80	4 063
Station pompage de ST JOSEPH	Cpt Dn 250 SME Bâche St Joseph	14 196
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Adduction réservoir Almont DN150	501 580
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Compteur adduction réservoir Lacroix DN150	323 024
Total		842 863

Remarque :

Le pompage de Démarche Bas vers Démarche Haut ainsi que le supprimeur de Démarche Haut n'étant pas équipés de compteurs, leurs volumes pompés ne figurent pas dans ce tableau.

9.1.4 Le rendement du réseau

9.1.4.1 Période d'extraction des données

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du : 9/11/2014 (361 jours)

Dans ce chapitre, le volume mis en distribution est calculé sur cette même période.

9.1.4.2 Rendement du réseau de distribution : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n°2007-675

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) * 100

Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Il est possible d'obtenir les volumes sur 365 j en multipliant chaque volume par le ratio 365/nombre de jours de la période de relève.

La période de relève sera celle de l'année pour laquelle on cherche à recalculer le volume

Désignation	2013	2014
Volume eau potable consommé autorisé	1 290 109	1 317 430
Volume eau potable acheté en gros	1 761 715	1 761 715
Rendement du réseau de distribution	73.23 %	74.78 %
Evolution N / N-1	-	2.07 %

9.1.4.3 Indice linéaire de pertes en réseau : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n° 2007-675

Indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

Et volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2013	2014
Volume eau potable mis en distribution	1 792 276	1 713 305
Volume eau potable consommé autorisé	1 290 109	1 317 430
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en KM)	133	135
Indice linéaire de pertes en réseau en m3/ KM / jour	10.12	8.12
Evolution N / N-1	-	-24.63%

9.1.4.4 Rendement spécifique : rendement primaire

Rendement primaire = volume consommé/ volume mis en distribution (définition DDT) calculés sur la période d'extraction des données

Volume consommé = volume relevé + volume estimé des clients

Désignation	2013	2014
Volume consommé	1 250 553	1 218 618
Volume mis en distribution	1 792 276	1 713 305
Rendement primaire	70 %	71 %
Evolution N / N-1	-	+1

9.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE

9.2.1 Consommation globale d'énergie électrique

Désignation	2013	2014
Consommation d'énergie électrique en kWh	822 873	510 313
Evolution N / N-1		-37,98 %

9.2.2 Consommation d'énergie électrique des stations d'une puissance supérieure ou égale à 0 kW

Liste des stations de production / traitement et de reprise / surpression :

Station	Type de station	Consommation en kWh	Volume produit ou pompé en m3	kWh/m3	Tarif
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Station de reprise/surpression	7 846	-	-	Bleu
Réservoir de DEMARCHE BAS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	20 350	-	-	Vert
Station Pompage de BENEDICTINS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	4 644	4 063	1.14	Bleu
reservoir de LACROIX	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	25 207	-	-	Bleu
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	3	-	-	Bleu
Station pompage de ST JOSEPH	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	76 154	14 196	5.36	Vert

Station	Type de station	Consommation en kWh	Volume produit ou pompé en m3	kWh/m3	Tarif
Reservoir de ST JOSEPH	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	20	-	-	Bleu
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	258	-	-	Bleu
Reservoirs de HILTON	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	329	-	-	Bleu
Reservoir de COLLINE	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	267	-	-	Bleu
Reservoir de ALMONT	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	120	-	-	Bleu
Reservoir de NORLEY	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	1 449	-	-	Bleu
Reservoir de FOND ROUSSEAU	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	161	-	-	Bleu
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	216	-	-	Bleu
Reservoirs de PLATEAU ROY	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	10 341	-	-	Bleu
Reservoirs de PLATEAU FOFO	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	628	-	-	Bleu
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	327 202	824 604	0.40	Vert

Station	Type de station	Consommation en kWh	Volume produit ou pompé en m3	kWh/m3
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Station de reprise/surpression	12 153	-	-
Station Pompage de BENEDICTINS	Station de reprise/surpression	41 088	44 810	0.91
Station Pompage LACROIX	Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	25 715	77 294	0.33
Station Pompage de ST JOSEPH	Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	650 700	1 085 446	0.60
Réservoirs de PLATEAU ROY	Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	13 193	109 611	0.12
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Station de reprise/surpression	289 798	639 377	0.45



10 LA QUALITE DU PRODUIT

10.1 L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

10.1.1 Synthèse

Synthèse qualitative de l'eau point de mise en distribution :

Surveillance de l'exploitant	Nombre analysé	Non-conformes	% conformité
Physico-chimique	556	73	86,9%
TOTAL échantillons	556	73	86,9%

Contrôle sanitaire de l'ARS	Nombre analysé	Non-conformes	% conformité
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	42	5	88,1%
Dont analyses physico-chimiques	42	2	95,2%
Dont analyses bactériologiques	41	3	92,7%

10.1.2 Détails des non-conformités

Commune	Site	Nombre d'échantillons physico	Nombre NC	% conformité
Schœlcher	Réservoir de BENEDICTINS	70	8	90,00%
Schœlcher	Réservoir de COLLINE	70	0	100,00%
Schœlcher	Réservoir de FOND ROUSSEAU	72	0	100,00%
Schœlcher	Réservoir de LACROIX	70	0	100,00%
Schœlcher	Réservoir de HILTON	144	64	55,00%
Schœlcher	Station pompage de ST JOSEPH	64	0	100,00%
Schœlcher	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	66	1	97,92%
Total Echantillons		556	73	86,87%

La réglementation n'impose pas en général de taux de chlore minimal, cependant, le niveau orange du plan VIGIPIRATE impose de renforcer la chloration à 0,3 mg/l minimum en sortie de réservoir. Les non-conformités ci-dessus correspondent à cette obligation provisoire.



11 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR

11.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE

11.1.1 Stations et ouvrages

11.1.1.1 La maintenance des équipements

Synthèse des interventions

	Entretien	Renouvellement	TOTAL
Curatif	78	6	84
Préventif	537	16	553
Total	615	22	637

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :

Les entretiens de premier niveau (contrôle niveau huile, graissage, ...) ne sont pas détaillés dans les tableaux qui suivent :

Interventions en activité Entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Compteur achat eau Odissy DN300	28/08/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Organe hydraulique	04/06/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Satellite	05/06/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage EMMA ABSALON	Débitmètre adduction Démarche DN80	10/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Forage EMMA ABSALON	Forage EMMA ABSALON	06/05/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage EMMA ABSALON	Forage EMMA ABSALON	16/05/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage EMMA ABSALON	Forage EMMA ABSALON	04/06/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage EMMA ABSALON	Forage EMMA ABSALON	12/06/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage EMMA ABSALON	Forage EMMA ABSALON	30/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Forage EMMA ABSALON	Satellite	26/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	Boîte à crépine DN 250	17/02/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réseau Schœlcher	Compteur regard DN 300	07/01/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réseau Schœlcher	Compteur regard DN 300	28/01/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réseau Schœlcher	Module secto Cello	19/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	Module secto cello	19/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	Module secto cello	19/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	Module secto cello	19/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	Regard Etienne Sicot	07/10/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir d'ALMONT	Compteur adduction réservoir Almont	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir d'ALMONT	Compteur de distribution réservoir Almont	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Reservoir d'ALMONT	Hydro-altimètre adduction réservoir Almont.	27/03/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir d'ALMONT	Hydro-altimètre adduction réservoir Almont.	17/04/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir d'ALMONT	Hydro-altimètre adduction réservoir Almont.	22/04/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir d'ALMONT	Hydro-altimètre adduction réservoir Almont.	14/05/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de CAMPUS	Compteur adduction réservoir Campus	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de CAMPUS	Compteur distribution réservoir Campus	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de CAMPUS	Régulateur de niveau	04/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de CAMPUS	Régulateur de niveau	23/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de COLLINE	Satellite	07/01/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	09/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	19/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	12/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti belier	29/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti belier	30/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti belier	23/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti belier	26/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti belier	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti belier	15/09/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti belier	20/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti belier	05/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti belier	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Compteur dn 100 adduction rsv Démarche Bas	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Compteur dn 100 distribution rsv la Colline	07/10/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Compteur dn 100 distribution rsv la Colline	07/10/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	09/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	23/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	30/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	03/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	10/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	10/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	10/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	13/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	30/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	06/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	13/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	20/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	10/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	19/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	24/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompe de surface verticale 1 vers res DemHaut	20/01/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompe de surface verticale 1 vers res DemHaut	21/02/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompe de surface verticale 1 vers res DemHaut	24/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompe de surface verticale 2 vers res DemHaut	24/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Regulateur de niveau	02/07/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Réservoir de DEMARCHE BAS	16/05/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Satellite	27/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Satellite	20/11/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Satellite	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de DOWLING CARTER	Satellite P 400 X I	22/01/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de DOWLING CARTER	Satellite P 400 X I	19/02/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de FOND ROUSSEAU	Compteur adduction réservoir	22/01/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de FOND ROUSSEAU	compteur Fond rousseau distribution réservoir	07/10/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de FOND ROUSSEAU	compteur Fond rousseau distribution réservoir	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
réservoir de LACROIX	Ballon anti belier	09/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Ballon anti belier	13/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Ballon anti belier	12/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Ballon anti belier	29/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Ballon anti belier	28/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Ballon anti belier	23/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Ballon anti belier	29/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Ballon anti belier	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Ballon anti belier	15/09/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
reservoir de LACROIX	Ballon anti belier	20/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Ballon anti belier	04/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Ballon anti belier	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Compteur dn 100 adduction pompage cabre	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
reservoir de LACROIX	Compteur dn 150 adduction réservoir Lacroix	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	09/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	23/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	30/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	03/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	10/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	10/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	10/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	10/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	13/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	20/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	28/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	10/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	13/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	26/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	27/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	04/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	10/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	17/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	06/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	09/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	12/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	21/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	27/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	30/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	05/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	19/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	23/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	26/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	03/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	17/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	31/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	11/09/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	18/09/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	26/09/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	03/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	07/10/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	08/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	08/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	09/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	16/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	23/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	30/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	06/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	13/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	20/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	10/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	19/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
reservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	24/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de NORLEY	Débitmètre Distribution DN125	03/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de NORLEY	Débitmètre Distribution DN125	03/11/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de NORLEY	Débitmètre DN125 Comptage Bypass RSV Norley	03/11/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de NORLEY	Instrumentation	15/01/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de NORLEY	Organes électriques	23/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de NORLEY	Organes hydrauliques	03/04/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de NORLEY	Reservoir de NORLEY	14/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de NORLEY	Reservoir de NORLEY	27/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de NORLEY	Reservoir de NORLEY	23/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de NORLEY	Reservoir de NORLEY	26/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de NORLEY	Reservoir de NORLEY	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Reservoir de NORLEY	Reservoir de NORLEY	15/09/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de NORLEY	Reservoir de NORLEY	07/10/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de NORLEY	Reservoir de NORLEY	08/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de NORLEY	Reservoir de NORLEY	05/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de NORLEY	Reservoir de NORLEY	19/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de NORLEY	Robinet Altimétrique DN125	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur adduction ravine touza 0 150	03/02/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur adduction ravine touza 0 150	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur dn 150	03/02/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur dn 150	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur dn 150 distribution	03/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur dn 150 distribution	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur dn 65	03/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur dn 65	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	regulateur de niveau altimétrique	28/01/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	Satellite	01/07/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	Satellite	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	Satellite	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	Coffret électrique intérieur	25/11/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de ST JOSEPH	Coffret électrique mural	06/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoir de ST JOSEPH	Débitmètre DN 250 réservoir ST joseph	24/02/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de ST JOSEPH	Débitmètre DN 250 réservoir ST joseph	24/02/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de ST JOSEPH	Porte acier galva	24/02/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoir de ST JOSEPH	Réservoir St-Joseph	13/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU FOFO	Boite a boue DN 300 regard plateau fof	27/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU FOFO	Coffret électrique mural	05/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU FOFO	Compteur adduction réservoir plateau fof	07/01/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoirs de PLATEAU FOFO	Compteur adduction réservoir plateau fof	27/01/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoirs de PLATEAU FOFO	Compteur adduction réservoir plateau fof	19/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU FOFO	Compteur adduction réservoir plateau fof	20/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU FOFO	Compteur adduction réservoir plateau fof	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoirs de PLATEAU FOFO	Compteur adduction rsv hilton	19/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (surpresseur)	01/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (surpresseur)	13/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

[illegible]

[illegible]

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Reservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (surpresseur)	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (surpresseur)	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (surpresseur)	10/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (surpresseur)	19/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (surpresseur)	19/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti béliér	09/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti béliér	13/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti béliér	10/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti béliér	16/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti béliér	28/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti béliér	23/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti béliér	29/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti béliér	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti béliér	15/09/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti béliér	20/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti béliér	04/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti béliér	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reservoirs de PLATEAU ROY	Compteur adduction reservoir dn 150	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoirs de PLATEAU ROY	Compteur adduction Ste Catherine DN 150	23/10/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoirs de PLATEAU ROY	Compteur dn 150 distribution	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reservoirs de PLATEAU ROY	Robinet Altimétrique reservoir N° 2	14/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti belier	09/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti belier	13/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti belier	12/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti belier	29/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti belier	28/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti belier	23/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti belier	29/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti belier	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti belier	15/09/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti belier	15/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti belier	04/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti belier	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Clapet de non retour	15/10/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de BENEDICTINS	Coffret électrique	19/03/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de BENEDICTINS	Compteur sortie pompage Benedictins DN 80	03/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	09/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	23/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	29/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	30/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	03/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	10/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	10/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	11/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	13/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	20/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	28/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	10/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	13/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	26/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	27/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	04/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	10/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	17/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	06/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	07/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	12/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	16/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	21/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	30/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	05/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	19/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	23/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	26/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	03/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	17/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	31/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	11/09/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	18/09/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	26/09/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	03/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	08/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	08/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	09/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	16/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	23/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	30/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	06/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	13/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	20/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	10/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	19/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	24/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Satellite	12/02/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de BENEDICTINS	Satellite	07/04/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Armoire électrique Lacroix/Almont	27/03/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Armoire électrique Lacroix/Almont	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Armoire électrique Lacroix/Almont	19/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti belier almont	09/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti belier almont	13/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti belier almont	12/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti belier almont	29/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti belier almont	28/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti belier almont	23/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti belier almont	29/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti belier almont	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompe de surface verticale Lacroix N°2	25/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti belier	06/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti belier	13/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti belier	13/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti belier	16/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti belier	30/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti belier	05/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti belier	03/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti belier	28/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti belier	15/09/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti belier	30/10/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti belier	05/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti belier	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Compteur DN 250 SME Bache St Joseph	24/02/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station pompage de ST JOSEPH	Hydro altimétrique	02/06/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	06/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	07/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	13/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	17/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	27/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	31/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	10/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	10/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	13/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	13/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	19/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	28/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	10/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	13/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	21/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	28/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	04/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	10/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	16/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

[illegible]

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	13/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	20/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	03/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	10/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	19/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	24/12/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

Interventions en activité Renouvellement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Clause	Opération(s) réalisée(s)
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Satellite	06/08/2014	Curatif	Fonds Contractuel	Renouvellement de l'équipement
Réseau Schoelcher	Vanne sectionnement croisée croisée Roland Janvier et Rte de L'Enclos	17/07/2014	Curatif	Fonds Contractuel	Renouvellement de l'équipement
Réseau Schoelcher	Vanne sectionnement DN 100 croisée Bellance Dillon et Petit Tamarin	16/06/2014	Préventif	Fonds Contractuel	Renouvellement de l'équipement
Réseau Schoelcher	Vanne sectionnement DN 100 croisée Emmanuel Ozenat et Petit Tamarin	17/06/2014	Préventif	Fonds Contractuel	Renouvellement de l'équipement
Réseau Schoelcher	Vanne sectionnement DN 100 rue Emmanuel Ozenat face "boutique la chabine"	17/06/2014	Préventif	Fonds Contractuel	Renouvellement de l'équipement
Réseau ravine touza haut	Crépine réservoir	11/03/2014	Curatif	Programme	Renouvellement de l'équipement
Réseau Schoelcher	Vanne sectionnement DN 80 croisée Bellance Dillon et Petit Tamarin	16/06/2014	Préventif	Fonds Contractuel	Renouvellement de l'équipement
Réservoir de CABRE	Satellite	14/01/2014	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement
Réservoir de CAMPUS	Satellite	17/06/2014	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement
Réservoir de CAMPUS	Sonde de niveau piezo metrique	12/05/2014	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement
Reservoir de COLLINE	Electrovanne Adduction	20/10/2014	Préventif	Fonds Contractuel	Renouvellement de l'équipement
Reservoir de COLLINE	sonde de niveau perax	16/01/2014	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement
reservoir de LACROIX	Satellite	24/01/2014	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Satellite	06/08/2014	Curatif	Fonds Contractuel	Renouvellement de l'équipement
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur adduction Dn 150	06/08/2014	Curatif	Programme	Renouvellement de l'équipement
Reservoir de ST JOSEPH	Satellite	03/11/2014	Curatif	Fonds Contractuel	Renouvellement de l'équipement
Reservoirs de HILTON	Sattelite P200	06/03/2014	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement
Reservoirs de PLATEAU FOFO	Satellite	30/06/2014	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement
Reservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	27/01/2014	Curatif	Fonds Contractuel	Renouvellement de l'équipement
Reservoirs de PLATEAU ROY	Satellite	27/08/2014	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Clause	Opération(s) réalisée(s)
Station Pompage de BENEDICTINS	Clapet de non retour	09/04/2014	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement
Station Pompage de BENEDICTINS	Clapet de non retour	09/04/2014	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement
Station Pompage de BENEDICTINS	Compteur sortie pompage Bénédicteins DN 80	15/10/2014	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Armoire électrique Lacroix/Almont	19/06/2014	Curatif	Fonds Contractuel	Renouvellement de l'équipement

11.1.2 Réseaux et branchements

11.1.2.1 Réseaux

Liste des organes hydrauliques de réseau renouvelés dans l'année :

Désignation	Nombre d'interventions
Intervention sur bouches à clefs	18
Renouvellement de vannes	10
Renouvellement stabilisateur / réducteur de pression	1

11.1.2.2 Compteurs

Nombre de compteurs renouvelés dans l'année

Diamètre du compteur	Nombre
<= 15 mm	566
20 mm	1
25 mm	0
30 mm	0
40 mm	4
50 mm	0
> 50 mm	1
Total	572

RAS

11.1.3 Autres interventions

11.1.3.1 Interventions sur réseau

Synthèse des interventions pour fuites sur conduites :

Nature	Nombre d'interventions	Dont nb d'interventions suite détérioration par tiers
Fuite / casse sur conduite de réseau AEP	96	14

Détail des interventions pour fuites sur conduites :

Commune	Date	Adresse	Diamètre canalisation (mm)	Nature canalisation
SCHŒLCHER	24/03/2014	Casse sur réseau AEP signalée à la croisée Rémy Arecolt et Etienne Sicot.	125	PVC standard
SCHŒLCHER	26/03/2014	fuite sur chaussée signalée au n° 68 rue Edmond Aubin quartier Case Navire.	150	Fonte Ductile
SCHŒLCHER	25/01/2014	Casse sur réseau AEP signalée avant la villa Adrea	200	Fonte Grise
SCHŒLCHER	27/03/2014	Casse sur canalisation signalée au n° 42 Cité Saint Georges.	60	Fonte Grise
SCHŒLCHER	31/03/2014	Casse signalée à la cité démarche .	90	PVC standard
SCHŒLCHER	02/04/2014	Casse sur canalisation au chemin Sylvestre quartier Ravine Touza.	110	PVC standard
SCHŒLCHER	04/04/2014	Fuite sur canalisation au chemin Sylvestre quartier Ravine Touza.	110	PVC standard
SCHŒLCHER	09/04/2014	Casse sur canalisation signalée au n°18 Ave Klébert Catherine quartier Grand Paradis.	100	Fonte Grise
SCHŒLCHER	14/04/2014	Casse sur canalisation distribution Lacroix vers Chemin Petit Bois dans ravine, quartier Terreville.	100	Fonte Ductile
SCHŒLCHER	08/02/2014	Casse grannd village sur adduction réservoir fond rousseau	200	Fonte Grise
SCHŒLCHER	15/04/2014	Casse sur réseau signalée au Domaine Des Fleurs niveau place parking n° 38.	125	PVC standard
SCHŒLCHER	15/04/2014	Casse sur canalisation quartier Terreville après réservoir Lacroix	75	PVC standard
SCHŒLCHER	16/04/2014	Casse sur canalisation sur rte de Démarche environ 150 m après la boutique.	150	Fonte Grise
SCHŒLCHER	16/04/2014	Fuite sous chaussée signalée à Ravine Touza Haut secteur travaux service mairie.	110	PVC standard
SCHŒLCHER	03/06/2014	Fuite sur canalisation niveau n° 40 Anc. rte de Schœlcher (mise en place signalisation temporaire et port des EPI)	60	Fonte Grise
SCHŒLCHER	03/03/2014	Casse sur canalisation adduction fond rousseau derrière atelier Bravo	200	Fonte Grise
SCHŒLCHER	04/06/2014	Casse sur canalisation niveau n° 11 rue Ste Catherine quartier Sainte Catherine.	60	Fonte Grise
SCHŒLCHER	03/06/2014	Fuite sur chaussée signalée an n° 105 rue Hypolite Modeste quartier Démarche Bas. (mise en place signalisation temporaire et port des EPI)	75	PVC standard
SCHŒLCHER	11/06/2014	Fuite signalée au n° 71 Avenue Emile Maurice quartier Plateau Fofu niveau regard France Telecom.	200	Fonte Grise

SCHÆLCHER	11/06/2014	Fuite signalée dans canal à la rue Des Rameaux quartier Petit Paradis. Mise en place signalisation temporaire et port des EPI	50	PVC standard
SCHÆLCHER	13/06/2014	FUITE SUR LA CHAUSSEE SIGNALEE PAR UN CLIENT NIVEAU 106 AVENUE DUQUESNAY QUARTIER GRAND VILLAGE. mise en place signalisation temporaire et port des EPI	110	PVC standard
SCHÆLCHER	18/06/2014	casse sur réseau du forage Fond Lahaye.	160	Polyéthylène (PEHD)
SCHÆLCHER	18/06/2014	CASSE SUR CANALISATION AU N° 1 RUE ETIENNE SICOT QUARTIER ENCLOS. signalisation temporaire et port des EPI	100	Fonte Ductile
SCHÆLCHER	18/06/2014	Casse sur canalisation forage Fond Lahaye.	160	Polyéthylène (PEHD)
SCHÆLCHER	19/06/2014	Fuite sur canalisation rue Petit Tamarin niveaux bâtiment Leclerc quartier Enclos.	50	PVC standard
SCHÆLCHER	19/06/2014	Fuite sur canalisation au n° 80 cité St Georges RDV à 8H00.	60	Fonte Grise
SCHÆLCHER	14/06/2014	Casse adduction réservoir fond rousseau au niveau de l'habitation versant terreville	200	Fonte Grise
SCHÆLCHER	20/06/2014	Casse sur canalisation au n°3 avenue Klébert Carherine.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	24/06/2014	Fuite sur chaussée niveau maison M.Barbe avenue de l'Anse Madame.	150	Fonte Grise
SCHÆLCHER	26/06/2014	Fuite sur canalisation niveau villa n° 5 avenue Klébert Catherine quartier Grand Paradis.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	27/06/2014	Casse sur canalisation croisée Emmanuel Ozenat et Impasse Du Morne quartier Encols.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	30/06/2014	Casse sur canalisation au n° 10 Roland Janvier quartier Enclos.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	04/07/2014	Rupture de canalisation dans descente Déchèterie quartier Case Navire sur DN 110.	110	PVC standard
SCHÆLCHER	04/07/2014	fuite sur conduite à la croisée Chemin Petit Bois et Chemin Percin quartier Terreville.	110	PVC standard
SCHÆLCHER	08/01/2014	Fuite sur chaussée signalée niveau n° 30 Voie Principale Battelière.	60	Fonte Grise
SCHÆLCHER	09/01/2014	fuite sur chaussée signalée niveau croisée rte Principale Ravine Touza et rue Des Campêches.	125	PVC standard
SCHÆLCHER	09/01/2014	fuite sur chaussée signalée au n° 30 voie Principale de Battelière .	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	09/01/2014	fuite sur chaussée signalée au n° 28 Impasse Nation quartier Haut de Terreville. N° TEL PROPRIETAIRE 0696 26 27 79 VOISIN 0696 82 17 41	50	PVC standard
SCHÆLCHER	13/01/2014	Fuite sur canalisation signalée à la rue Ravoteur en face du libre service quartier Fond Lahaye.	100	Fonte Grise

SCHÆLCHER	14/01/2014	Fuite sous chaussée signalée à la rue Stéphane Clémenté quartier Fond Lahaye.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	14/01/2014	Fuite sous chaussée signalée à la rue Joseph Soufleur quartier Fond Lahaye.	60	Fonte Grise
SCHÆLCHER	23/01/2014	Casse sur réseau AEP signalée au n° 3 avenue Klébert Catherine lot. Grand Paradis.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	10/02/2014	Fuite sur réseau signalée à la résidence Madiana Plage.	110	PVC standard
SCHÆLCHER	15/01/2014	Fuite sous chaussée croisée rue des Iles et rue des Boucaniers Cité St Georges Sud.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	17/01/2014	Fuite sous chaussée signalée au n° 1 Blvd du 25 Juin quartier Battelière.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	20/01/2014	Fuite sur canalisation signalée sur le refoulement pge Fond Rousseau vers Rsv Lacroix.	200	PVC standard
SCHÆLCHER	27/01/2014	Fuite sous chaussée signalée à citée St Georges derrière le mur anti-bruit.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	30/01/2014	Fuite sur chaussée signalée sur ancienne route de Schoelcher niveau pôle emploi.	60	Fonte Grise
SCHÆLCHER	05/02/2014	Fuite sous trottoir signalée à la villa Bouquety quartier Ravine Touza Bas .	50	PVC standard
SCHÆLCHER	05/02/2014	Fuite sous chaussée signalée à la rue Emmanuel Ravoteur quartier Fond Lahaye .	60	Fonte Grise
SCHÆLCHER	13/02/2014	Fuite sur canalisation signalée à la rue Isidore Patty n° 43 quartier Démarche.	90	PVC standard
SCHÆLCHER	18/02/2014	Fuite sous chaussée au n° 12 avenue Emile Maurice .	200	Fonte Ductile
SCHÆLCHER	18/02/2014	Fuite sous chaussée à la rue Bethléem , n°10 Impasse de la terre quartier Terreville.	160	PVC standard
SCHÆLCHER	26/02/2014	Casse sur réseau signalée à la rue Sylvestre en bout de réseau.	125	PVC standard
SCHÆLCHER	10/03/2014	Fuite sur canalisation niveau n° 10 rue Ferdinand Jean Bolo quartier Fond Bernier.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	11/03/2014	Casse sous chaussée signalée au n° 3 avenue Emile Maurice quartier Plateau Fofo.	200	Fonte Ductile
SCHÆLCHER	05/08/2014	Casse près de la rivière case navire sur canalisation ravine touza - fond rousseau	200	Fonte Grise
SCHÆLCHER	17/03/2014	Casse sur canalisation signalé vers n° 1 rue Roland Janvier Quartier Enclos.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	12/02/2014	Fuite sur canalisation récurrente niveau villa Bouquety quartier Ravine Touza Bas , mesurer linéaire chantier pour commande béton et voir Miré J.	50	PVC standard
SCHÆLCHER	19/03/2014	casse sur canalisation au 8 rue Robert Lodéon quartier Fond Lahaye.	60	Fonte Grise
SCHÆLCHER	26/06/2014	Fuite sur canalisation voie principale La Colline (voir Césaire).	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	11/07/2014	Casse sur canalisation entre les n° 14 & 16 rue Des Frégates quartier Fond Lahaye.	60	Fonte Grise

SCHÆLCHER	16/07/2014	Fuite sous chaussée signalée au n°1 rue de L'école Hotelière quartier Anse Gouraud.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	16/07/2014	Fuite sous chaussée signalée à la rue Vincent Placolý niveau Rsd Les Ombrages quartier Plateau Fofo.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	22/07/2014	Casse sur canalisation niveau maison n° 7 rue Ida quartier Anse Collat. prévoir signalisation et port des E-P-I	100	
SCHÆLCHER	23/07/2014	Casse sur canalisation à l'impasse de la perruche quartier Enclos.	75	PVC standard
SCHÆLCHER	31/07/2014	Casse sur canalisation au n° 13 rue Sainte Catherine quartier les Poiriers.	60	
SCHÆLCHER	09/09/2014	Casse sur canalisation niveau n° 26 rue du Bois D'inde quartier Sommet de Terreville.	110	PVC standard
SCHÆLCHER	09/09/2014	casse sur canalisation niveau n°19 ave Klébert Catherine quartier Grand Paradis.	100	
SCHÆLCHER	10/09/2014	Fuite sur canalisation quartier Ravine Touza Bas	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHÆLCHER	15/10/2014	Casse sur canalisation croisée rue des Campèches et voie Principale Ravine Touza.	125	PVC standard
SCHÆLCHER	23/10/2014	Fuite sur chaussée niveau entrée cimetière Terreville.	110	PVC standard
SCHÆLCHER	15/12/2014	Casse signalée à la rue Dasse quartier Plateau Fofo.	63	PVC standard
SCHÆLCHER	17/12/2014	casse sur canalisation raccordement DN 90 rue Ste Catherine quartier Plateau Fofo.	90	PVC standard
SCHÆLCHER	03/11/2014	Casse sur canalisation niveau n° 16 Patio de Cluny.	110	PVC standard
SCHÆLCHER	08/12/2014	Casse sur canalisation , Ancienne Rte de Schoelcher niveau ancienne Margarinerie.	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	07/08/2014	Casse DN100, 25 rue du petit Florentiin	100	Fonte Grise
SCHÆLCHER	19/08/2014	casse sur conduite, réseau sainte Catherine	60	Fonte Grise
SCHÆLCHER	18/12/2014	Fuite sur chaussée signalée au n° 38 rue Ravoteur quartier Fond Lahaye	90	PVC standard
SCHÆLCHER	23/07/2014	fuite sur chaussée signalée par agents municipaux à "l'impasse Des Awaraks" quartier Démarche Bas.	75	PVC standard
SCHÆLCHER	13/07/2014	Casse sur canalisation rue Stéphane Clémenté quartier Fond Lahaye.	100	Fonte Ductile
SCHÆLCHER	25/06/2014	Fuite sur canalisation à l'impasse des Sucriers , quartier Terreville (écoulement dans le canal) mise en place signalisation et port des EPI	160	Polyéthylène (PEHD)
SCHÆLCHER	23/06/2014	Fuite sur chaussée signalée à la rue Robert Lodeon quartier Fond Lahaye (voir Ursule).	100	Fonte Ductile
SCHÆLCHER	18/06/2014	Fuite sous trottoir au 12 rue Des Milles Fleurs quartier Battelière .	100	Fonte Ductile
SCHÆLCHER	27/09/2014	Casse sur adduction réservoir fond rousseau pres de la ravine après le reservoir de ravine touza	200	Fonte Grise
SCHÆLCHER	12/06/2014	Fuite sous chaussée au n°17 lotissement Les Flamboyant quartier Haut de Madiana.	200	Fonte Ductile

SCHœLCHER	15/04/2014	Fuite sur chaussée niveau n° 96 Ancienne Route de Schoelcher.	75	PVC standard
SCHœLCHER	11/02/2014	Fuite près du pont en fer pas loin du service technique de la mairie Pour plus d'info appelle Monsieur DIDIER au 06-96-36-94-47.	110	PVC standard
SCHœLCHER	07/02/2014	Fuite signalé à l'immeuble Arc en Ciel quartier Bethléem face résidence 4 Bouts Terreville.	50	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	05/02/2014	Fuite sous chaussée signalée au quartier Ravine Touza face maison Dordonne .	50	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	31/01/2014	Casse sur branchement DN40 croisée rue Célestin et Etienne Sicot .	40	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	27/01/2014	Fuite importante signalée au terminus de la rue Caplaous quartier Anse Collat.	100	Fonte Grise
SCHœLCHER	13/01/2014	Fuite sur chaussée face au n° 65 rue Falaye , zac de Terreville.	60	Fonte Ductile
SCHœLCHER	22/11/2014	Fuite sur cana AEP avant le college de terreville sur l'adduction de fond rouseau	200	Fonte Grise
SCHœLCHER	10/01/2014	fuite sur cana au 3 IMP DES GLYCINES 97233 SCHOELCHER.	32	PVC standard
SCHœLCHER	17/11/2014	Fuite sur chaussée niveau abris bus secteur PRO PNEU ancienne rte de Schoelcher.	50	Polyéthylène (PEHD)

Synthèse des interventions pour fuites sur branchements :

Nature	Nombre d'interventions	Dont nb d'interventions suite détérioration par tiers
Fuite / casse sur branchement AEP	63	16

Détail des interventions pour fuites sur branchements :

Commune	Date	Adresse	Diamètre canalisation (mm)	Nature canalisation
SCHœLCHER	16/12/2014	Fuite sur branchement signalée au n° 16 rue Thine.	20	PVC standard
SCHœLCHER	15/12/2014	Fuite sur branchement causé par entreprise REMA BTP à la rue Vincent Placoly après garage peinture auto.	50	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	30/10/2014	Fuite sur branchement causé par entreprise REMA BTP à la rue Vincent Placoly après garage peinture auto.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	23/10/2014	Fuite sur branchement causé par entreprise REMA BTP à la rue Vincent Placoly après garage peinture auto.	25	PVC standard
SCHœLCHER	15/10/2014	Fuite avant compteur signalée à la rue Camille Juncker.	25	Polyéthylène (PEHD)

SCHœLCHER	11/09/2014	Fuite avant compteur signalée au n° 97 chemin Petit Bois quartier Terreville Tél : 0696 22 79 49	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	08/09/2014	Fuite avant compteur signalée au n° 12 avenue Emile Maurice quartier Plateau Fofo.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	06/09/2014	Fuite à la bouche à clé au quartier Case Navire angle rsd Palmeraie.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	21/08/2014	Fuite avant compteur au n°45 rue Miquelon quartier Dominante Terreville.	20	PVC standard
SCHœLCHER	07/08/2014	Fuite sur branchement au n° 61 rue Stéphane Clémenté quartier Fond Lahaye.	20	PVC standard
SCHœLCHER	31/07/2014	Fuite sur branchement au n° 59 rue Stéphane Clémenté quartier Fond Lahaye.	65	Fonte Ductile
SCHœLCHER	23/07/2014	Fuite sur chaussée signalée à la rue Marc Ramée quartier Endos.	50	Fonte Ductile
SCHœLCHER	14/07/2014	Fuite sur branchement signalé au n° 27 rue du Père Amalric quartier Petit Paradis .	20	PVC standard
SCHœLCHER	11/07/2014	Fuite signalée au n° 25 rue Alaxendre Bécrite quartier Fond Lahaye.	20	PVC standard
SCHœLCHER	08/07/2014	Fuite sur branchement signalée entre n° 8 et 9 Avenue Klébert Catherine quartier Grand paradis .	20	PVC standard
SCHœLCHER	07/07/2014	Fuite sur branchement au n° 34 Domaine des Fleurs .	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	04/07/2014	Fuite sous chaussée signalée au n° 13 lotissement Soleil Levant quartier Terreville	25	PVC standard
SCHœLCHER	30/06/2014	fute sur branchement 4 rue Eau Jaillissante (test inauguration)	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	27/06/2014	Fuite sur branchement entre les n° 16 et 18 rte de L'enclos.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	26/06/2014	Fuite sur robinet de branchment au n° 73 bis rue Alcide Delmont quartier Démarche Bas .	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	24/06/2014	Fuite sur chaussée signalée au n°38 rue Bethléem quartier Terreville.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	21/06/2014	Fuite sur branchement au n° 15 villa sauret Haut de Terreville , fuite sur canalisation galvanisée.	25	galva
SCHœLCHER	19/06/2014	Fuite sur branchement signalée à " L'association des témoins de Jéhova" rue du Petit Tamarin quartier Enclos.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	18/06/2014	Fuite sur canalisation galvanisée au n°9 Impasse des Lauriers quartier Plateau Fofo.	25	galva
SCHœLCHER	13/06/2014	Fuite sous chaussée signalée au n° 7 Chemin Petit Bois quartier Terreville.	25	PVC standard
SCHœLCHER	11/06/2014	fuite sur branchement au 62 Rte de Schœlcher quartier Plateau Fofo.	50	PVC standard
SCHœLCHER	05/06/2014	Fuite sur colonne du bât. D à la résidence Citronnelle quartier Ravine Touza (appelé Miré si besoin)	50	PVC standard
SCHœLCHER	04/06/2014	Fuite sur branchement signalée au cimetière de Terreville.(voir Marco)	60	PVC standard

SCHœLCHER	03/06/2014	Fuite avant compteur à l'IMPASSE des QUISSYS quartier PLateau Fofo , prévoir MR DN 20 ET 25.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	05/05/2014	Fuite sous chaussée signalé au n° 61 rue Crépin Beaunel quartier Démarche BasAPPELER AVANT INTERVENTION AU 0696 91 22 90 .	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	25/04/2014	fuite avant compteur chez Mme MARIE-ROSE PAULE- 7118001088- CHEMIN PELAGE ENCLOS [HAUT] tél : 0596 52 07 52.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	17/04/2014	Fuite signalée au n° 10 Lot. case Navire maison Zapha. 0596 61 30 75	20	PVC standard
SCHœLCHER	14/04/2014	Réparation surpresseur Keller Grangenois.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	10/04/2014	Fuite avant compteur à l'angle Ancienne rte de Schoelcher et rue Ecole Hotelière en face maison avocat.	50	Acier
SCHœLCHER	03/04/2014	Fuite signalée au niveau du salon de coiffure au quartier Anse Madame.	25	PVC standard
SCHœLCHER	31/03/2014	Fuite avant compteur maison Eustache n°40 rue Isidore Paty quartier Démarche. tél : 0596 61 37 18.	20	PVC standard
SCHœLCHER	27/03/2014	Fuite sur branchement entrée rue des Cocotiers, quartier Démarche Haut.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	26/03/2014	fuite sur branchement secteur terrassement croisée ancienne rte Scoelcher et Batelière.	50	PVC standard
SCHœLCHER	25/03/2014	Fuite signalée au niveau du n° 75 Cité Aubery, Les Hauts de Terreville.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	20/03/2014	Fuite au compteur au n°10 lotissement Case Navire maison Zapha Midard 0596 61 30 75.	50	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	18/03/2014	Fuite signalée au niveau du n° 56 rue du Galion lot. Case Navire.	20	PVC standard
SCHœLCHER	15/03/2014	RDV à 8h00 Recherche de fuite chez Mme MARIE-ROSE PAULE- 7118001088- CHEMIN PELAGE ENCLOS [HAUT] tél : 0596 52 07 52.	20	PVC standard
SCHœLCHER	12/03/2014	Rdv à 14h00 pour fuite au compteur chez Mme ICHELMANN KARIN JUDITH- 0710005920- 23 ZAC DE TERREVILLE.	20	PVC standard
SCHœLCHER	11/03/2014	Fuite avant compteur à la rue des Tulipes quartier Batelière.	20	PVC standard
SCHœLCHER	26/02/2014	Fuite sur branchement rue Tibéryade Télémaque n°26 quartier Anse Madame.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	20/02/2014	Fuite avant compteur à l'impasse du morne chez M. Ricklès	25	PVC standard
SCHœLCHER	18/02/2014	Fuite sur branchement au n° 33 Domaine des Fleurs.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	18/02/2014	Fuite sur branchement signalée au n° 71 avenue Emile Maurice quartier Plateau Fofo. tél: 0696 93 65 61.	25	Polyéthylène (PEHD)

SCHœLCHER	18/02/2014	Fuite branchement causée par travaux voirie en cours au n° 67 ancienne rte de Schœlcher.	25	PVC standard
SCHœLCHER	23/01/2014	Fuite avant compteur au n°2 rue Des Tulipes quartier Batelière.	20	PVC standard
SCHœLCHER	20/01/2014	Fuite sur branchement chez M. DORVAL JEAN-PHILIPPE LA DEMARCHE [HAUT] (voir Ursule).	20	PVC standard
SCHœLCHER	17/01/2014	Fuite sur collone à la rsd "Terrasse de la mer et du levant" quartier Plateau Fofo.	50	Galva
SCHœLCHER	15/01/2014	Fuite avant compteur n° 61/62 niveau coffret électrique Avenue Duquesnay Sommets de Terreville .	25	PVC standard
SCHœLCHER	14/01/2014	Suite fermeture pour fuite sur DN40 Impasse Norley , raccordement effectuer sur nouveau réseau.	40	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	14/01/2014	Fuite avant compteur au n°1 rue Caplaous quartier Anse Collat chez Mme Pacquit tél: 0596 6106 70 / 0696 37 32 70	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	14/01/2014	Fuite sur Branchement écoulement sous dalle de béton au n°- 35 IMP DE LA SAGESSE"ENCLOS ,déplacer le compteur sans casser la dalle.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	10/01/2014	Fuite sur collone à la résidence "Les Citronnelles" quartier Ravine Touza.	40	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	23/10/2014	Fuite importante au compteur maison n°48 rue Emmanuel Ozenat quartier Enclos.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	23/10/2014	Fuite sur branchement à ENCLOS 12 IMPASSE DU MORNE 97233 SCHœLCHER	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	28/10/2014	fuite sur branchement au n° 15 rue Emmanuel Ozenat quartier Enclos.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	11/12/2014	Fuite sur chaussée Ancienne Route de Schœlcher niveau villa n°96 Port des EPI et mise en place signalisation temporaire.	25	Polyéthylène (PEHD)
SCHœLCHER	04/08/2014	Suite intervention entreprise, casse sur branchement ancienne route de Schœlcher	20	PVC standard
SCHœLCHER	21/08/2014	SUITE DIAG FUIITE DU 14 AOUT CASSE SUR BRT A REPARER 3 IMP CANNELLE FOND BERNIER	20	PVC standard

Synthèse des interventions d'entretien :

Nature	Nombre d'interventions
Purge de réseau	18
Manœuvre de vannes	67
Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	3
Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Intervention sur bouches à clefs	49

Détail des interventions d'entretien :

Commune	Nature	Date
SCHOELCHER	Purge de réseau	19/12/2014
SCHOELCHER	Purge de réseau	17/12/2014
SCHOELCHER	Purge de réseau	17/12/2014
SCHOELCHER	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	11/12/2014
SCHOELCHER	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	02/12/2014
SCHOELCHER	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	24/11/2014
SCHOELCHER	Intervention sur bouches à clefs	21/11/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	24/09/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	11/09/2014
SCHOELCHER	Purge de réseau	17/07/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	09/07/2014
SCHOELCHER	Intervention sur bouches à clefs	07/07/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	01/07/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	24/06/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	23/06/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	19/06/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	12/06/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	12/06/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	16/05/2014
SCHOELCHER	Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	14/05/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	07/05/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	11/04/2014
SCHOELCHER	Intervention sur bouches à clefs	09/04/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	09/04/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	07/04/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	03/04/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	03/04/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	03/04/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	03/04/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	02/04/2014
SCHOELCHER	Purge de réseau	02/04/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	01/04/2014
SCHOELCHER	Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	31/03/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	27/03/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	27/03/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	27/03/2014
SCHOELCHER	Intervention sur bouches à clefs	24/03/2014
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	25/02/2014

Commune	Nature	Date
SCHOELCHER	Manoeuvre de vannes	13/02/2014
SCHOELCHER	Purge de réseau	13/02/2014
SCHOELCHER	Purge de réseau	13/02/2014
SCHOELCHER	Purge de réseau	13/02/2014
SCHOELCHER	Purge de réseau	13/02/2014
SCHOELCHER	Purge de réseau	13/02/2014
SCHOELCHER	Purge de réseau	13/02/2014
SCHOELCHER	Intervention sur bouches à clefs	12/02/2014
SCHOELCHER	Purge de réseau	12/02/2014
SCHOELCHER	Purge de réseau	10/02/2014
SCHOELCHER	Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	23/01/2014
SCHOELCHER	Intervention sur bouches à clefs	23/01/2014

11.2 TACHES D'EXPLOITATION

11.2.1 Nettoyage et désinfection des réservoirs et des bâches

Commune	Site	Date de lavage
SCHœLCHER	Bâche ST JOSEPH	06/06/2014
SCHœLCHER	Réservoir de ST JOSEPH	08/07/2014
SCHœLCHER	Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	10/06/2014
SCHœLCHER	Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	11/03/2014
SCHœLCHER	Réservoir de CAMPUS	25/02/2014
SCHœLCHER	Réservoir NORLEY	01/04/2014
SCHœLCHER	Réservoir PLATEAU ROY 1	08/04/2014
SCHœLCHER	Réservoir PLATEAU ROY 2	10/04/2014
SCHœLCHER	Réservoir PLATEAU FOFO 1	24/06/2014
SCHœLCHER	Réservoir PLATEAU FOFO 2	26/06/2014
SCHœLCHER	Réservoir 2 de HILTON	HS
SCHœLCHER	Réservoir 1 de HILTON	29/07/2014
SCHœLCHER	Réservoir FOND ROUSSEAU	07/01/2014
SCHœLCHER	Bâche FOND ROUSSEAU	09/10/2014
SCHœLCHER	Réservoir ALMONT	09/09/2014
SCHœLCHER	Réservoir DEMARCHE BAS	24/10/2014
SCHœLCHER	Réservoir DEMARCHE HAUT	05/08/2014

Commune	Site	Date de lavage
SCHŒLCHER	Bâche DEMARCHE HAUT	07/08/2014
SCHŒLCHER	Réservoir de COLLINE	19/08/2014
SCHŒLCHER	Réservoir LA CROIX N°1	09/09/2014
SCHŒLCHER	Réservoir LA CROIX N°2	16/09/2014
SCHŒLCHER	Réservoir CABRE	14/05/2014
SCHŒLCHER	Bâche BENEDICTIN	04/11/2014
SCHŒLCHER	Réservoir BENEDICTIN	05/11/2014
SCHŒLCHER	Réservoir DARLING CARTER	ODYSSI

11.2.2 Travaux de recherche de fuites

Des campagnes de détection de fuite sont organisées sur l'ensemble du secteur de Schœlcher. Les zones concernées pour l'exercice 2014 ont été les suivantes:

- Grand village
- Enclos bas
- Petit paradis
- St Georges

Commune	Technique mise en œuvre	Linéaire inspecté (ml/an)	Nombre de fuites trouvées	Temps passé HH:MM
SCHŒLCHER	Recherche de fuite AEP (appareils portables)	13926	8	175:00

11.2.3 Contrôles réglementaires

11.2.3.1 Contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des installations électriques, des ballons anti-béliers et des appareils de levage ont été réalisés suivant la réglementation en vigueur.

OU

Les contrôles réglementaires des installations électriques ont été effectués aux dates suivantes :

Station	Date contrôle	Emplacement	Observation
Réservoir de ST JOSEPH	06/06/2014	Organes électriques	Visite de contrôle réglementaire
Station pompage de ST JOSEPH	06/06/2014	Organes électriques	Visite de contrôle réglementaire
Réservoir d'ALMONT	03/06/2014	Coffret électrique intérieur	Visite de contrôle réglementaire
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	05/06/2014	Coffret électrique intérieur	Visite de contrôle réglementaire
réservoir de LACROIX	03/06/2014	Coffret électrique intérieur	Visite de contrôle réglementaire
Réservoir de DEMARCHE BAS	04/06/2014	Armoire électrique	Visite de contrôle réglementaire
Station Pompage de BENEDICTINS	03/06/2014	Coffret électrique	Visite de contrôle réglementaire
Station pompage de ST JOSEPH	06/06/2014	Armoire électrique commande pompage	Visite de contrôle réglementaire
Réservoirs de PLATEAU ROY	05/06/2014	Armoire électrique	Visite de contrôle réglementaire
Réservoir de DOWLING CARTER	06/06/2014	Coffret électrique mural	Visite de contrôle réglementaire
réservoir de LACROIX	03/06/2014	Coffret électrique de commande des pompes	Visite de contrôle réglementaire
Réservoirs de HILTON	05/06/2014	Coffret électrique réservoir 1	Visite de contrôle réglementaire
Réservoir de COLLINE	05/06/2014	Coffret électrique	Visite de contrôle réglementaire
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	05/06/2014	Coffret électrique intérieure	Visite de contrôle réglementaire
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	03/06/2014	Armoire électrique Lacroix/Almont	Visite de contrôle réglementaire
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	04/06/2014	Armoire électrique supprimeur	Visite de contrôle réglementaire
Réservoir de FOND ROUSSEAU	03/06/2014	Coffret électrique intérieur	Visite de contrôle réglementaire

La conformité à la réglementation sur la sécurité du personnel pour les installations électriques, les récipients sous pression et les appareils de levage a été vérifiée sur l'ensemble des sites par un organisme agréé. Les remises en conformité nécessaires et à la charge de l'exploitant, suite aux observations transmises, sont détaillées dans le chapitre des interventions réalisées.

11.2.3.2 Les visites d'inspection (CRAM, inspection du travail)

Ras



12 LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

En 2014 les travaux réalisés sont essentiellement des opérations programmés et planifiés du fond de travaux dans le cadre de l'avenant N°3.

Interconnexion Sainte Catherine - Plateau Roy
Surpresseur au quartier Démarche
Canalisation Allée des Pitons
Raccordement chantier AEP enclos/ravine touza
Extension trop plein réservoir Séailles St Joseph
Raccordement branchement AEP
Extension AEP rue Lionel Pavot
Haut de terreville
Extension haut du morne
Renouvellement réseau AEP Ravine Touza
Travaux supplémentaire tranchée au BRH Allée des Pitons
Renforcement distribution réservoir plateau ROY
Raccordement branchements Allée des pitons
Dévoiement réseau AEP JOACHIM

12.1 SUR LES STATIONS

12.1.1.1 Travaux réalisés par l'exploitant

Station	Libellé de l'équipement	Date intervention
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Satellite	05/05/2014
Réseau Schœlcher	Réseau Schœlcher	04/04/2014
Réseau Schœlcher	Compteur regard DN 300	03/02/2014
Réservoirs de PLATEAU ROY	Réservoir 2 de PLATEAU-ROY	19/12/2014
Réservoirs de PLATEAU ROY	Compteur adduction Ste Catherine DN 150	01/10/2014



12.2 SUR LES RESERVOIRS



Renouvellement Kit robinet vanne
altimétrique réservoir plateau fofo



Renouvellement Kit robinet vanne
altimétrique réservoir plateau Roy

12.3 SUR LE RESEAU



Travaux de pose de fonte pour l'achat d'eau en gros depuis de réservoir de St Catherine





13 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

13.1 LE CARE

SMDS COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2014 (en application du décret du 14 mars 2005)				07/05/2015
GESTION DU SERVICE EAU POTABLE Région LES ANTILLES Centre SMDS Département MARTINIQUE Collectivité SCHOELCHER - AEP				
LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2013	Année 2014	Ecart en %
PRODUITS		3 584,9	3 568,8	-0,5
Exploitation du service		2 889,3	2 886,5	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		511,0	486,0	
Travaux attribués à titre exclusif		50,5	50,9	
Produits accessoires		134,1	145,4	
CHARGES		3 718,4	3 630,1	-2,4
Personnel		822,6	782,6	
Energie électrique		85,0	53,9	
Achats d'eau		947,1	954,7	
Produits de traitement			0,2	
Analyses		23,8	26,2	
Sous-traitance, matières et fournitures		155,6	203,7	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		45,7	44,0	
Autres dépenses d'exploitation		265,0	272,1	
- Télécommunications, poste et télégestion		35,4	31,4	
- Engins et véhicules		68,1	72,9	
- Informatique		9,4	10,6	
- Assurances		10,5	6,1	
- Locaux		100,5	108,9	
- Divers		41,2	42,3	
Contribution des services centraux et recherche		240,1	231,1	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		511,0	486,0	
- Part collectivité		69,0	41,0	
- Autres organismes publics		442,0	445,0	
Charges relatives aux renouvellements		554,3	514,3	
- Pour garantie de continuité du service		105,7	72,8	
- Programme contractuel		16,2	16,4	
- Fonds contractuel		432,4	425,1	
Charges relatives investissements du domaine privé		30,1	21,4	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		38,1	40,0	
RESULTAT AVANT IMPOT		-133,4	-61,4	54,0
RESULTAT		-133,4	-61,4	54,0

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 172-072001 -970100 -01 2014120

13.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la

clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
 - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
 - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
 - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
 - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
 - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
 - le matériel de sécurité.
 - les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).
- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats
 - NET&GIS, logiciel de cartographie
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.

- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire
 - Les primes dommages ouvrages
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

12. Charges relatives aux Renouvellements :

- « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



14 SPECIMENS DE FACTURES

14.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675

Vos Contacts :

Accueil : Anse GOURAUD BP 7213
97274 SCHOELCHER CEDEX
Lundi au Vendredi 07h30-12h00 et
Lundi, Jeudi après midi sur RDV

Téléphone : 05 96 61 15 45
Lundi au Jeudi 07h30-12h30-13h00-16h00 Vendredi 07h30-13h00

Dépannage 24h/24 : 05 96 61 15 45

www.smds.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2015

Référence à rappeler



DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

EXPLOITATION SMDS -MAITRISE D'OUVRAGE ODYSSEI

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	70,30 €
Consommation TTC	271,19 €
Total facture TTC	341,49 €

soit 0,0023 €/Litre

341,49 €

S.M.D.S. S.A.S.U. au capital de 50.000€ RCS FORT DE FRANCE B322078775 Siège Social Zone Artisanale Belle Etoile 97230 STE MARIE TVA Intracommunautaire n° FR 95 542 080 486
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
SCHOELCHER	373342	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN

FACTURE N° Simulation

Distribution de l'eau	290,23 € HT	296,34 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Prime fixe part SMDS		Année 2015	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Redevance investissement ODYSI		Année 2015		120	0,0300	3,60	68,85	2,10
Consommation part SMDS		Année 2015		120	1,0538	126,46		2,10
Consommation part Achat d'eau SICSM - ODYSI		Année 2015		120	0,7610	91,32		2,10

Organismes publics	44,22 € HT	45,15 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Lutte contre la pollution (Office de l'eau)		Année 2015	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Participation à la préservation des ressources en eau		Année 2015		120	0,2500	30,00		2,10
				120	0,1185	14,22		2,10

Total Facture	341,49 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 334,45 €
TVA sur les débits : 7,04 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

L'Office De l'Eau est un établissement public départemental qui a pour mission de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.



Vos Contacts :

Accueil : Anse GOURAUD BP 7213
97274 SCHOELCHER CEDEX
Lundi au Vendredi 07h30-12h00 et
Lundi, Jeudi après midi sur RDV

Téléphone : 05 96 61 15 45
Lundi au Jeudi 07h30-12h30-13h00-16h00 Vendredi 07h30-13h00

Dépannage 24h/24 : 05 96 61 15 45

www.smds.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2014

Référence à rappeler

2/2

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

EXPLOITATION SMDS -MAITRISE D'OUVRAGE ODYSSEI

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	70,52 €
Consommation TTC	271,59 €
Total facture TTC	342,11 €

soit 0,0023 €/Litre

342,11 €

S.M.D.S. S.A.S.U. au capital de 50.000€ RCS FORT DE FRANCE B322078775 Siège Social Zone Artisanale Belle Etoile 97230 STE MARIE TVA Intracommunautaire n° FR 95 542 080 486
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
SCHOELCHER	373342	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		290,85 € HT						
		296,96 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Prime fixe part SMDS		Année 2014					69,07	2,10
Redevance investissement ODYSSEI		Année 2014		120	0,0300	3,60		2,10
Consommation part SMDS		Année 2014		120	1,0572	126,86		2,10
Consommation part Achat d'eau SICSM - ODYSSEI		Année 2014		120	0,7610	91,32		2,10

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics		44,22 € HT						
		45,15 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Office de l'eau)		Année 2014		120	0,2500	30,00		2,10
Participation à la préservation des ressources en eau		Année 2014		120	0,1185	14,22		2,10

Total Facture	342,11 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 335,07 €
TVA sur les débits : 7,04 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

L'Office De l'Eau est un établissement public départemental qui a pour mission de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

15 GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon le plus près possible de la production pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



16 ANNEXES

16.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE

Désignation	Famille de biens	Nombre
Reservoir de FOND ROUSSEAU	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [C] - Aéraulique	1
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	18
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	3
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [P] - Pompage-Elévation	3
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [V] - Robinetterie-Régulation	32
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Reservoir de ALMONT	E [C] - Aéraulique	1
Reservoir de ALMONT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Reservoir de ALMONT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	11
Reservoir de ALMONT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Reservoir de ALMONT	E [M] - Energie-Motorisation	1
Reservoir de ALMONT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Reservoir de ALMONT	E [V] - Robinetterie-Régulation	31
Reservoir de ALMONT	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	13
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	22
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	4
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [P] - Pompage-Elévation	6
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [V] - Robinetterie-Régulation	7
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Reservoir de COLLINE	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Reservoir de COLLINE	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Reservoir de COLLINE	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoir de COLLINE	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Reservoir de COLLINE	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Reservoir de COLLINE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	1
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [C] - Aéraulique	1
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	3
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [M] - Energie-Motorisation	3
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [V] - Robinetterie-Régulation	20
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [C] - Aéraulique	1
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [P] - Pompage-Elévation	3
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [V] - Robinetterie-Régulation	27
reservoir de LACROIX	E [C] - Aéraulique	1
reservoir de LACROIX	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
reservoir de LACROIX	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	14
reservoir de LACROIX	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
reservoir de LACROIX	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	7
reservoir de LACROIX	E [P] - Pompage-Elévation	6
reservoir de LACROIX	E [V] - Robinetterie-Régulation	41
reservoir de LACROIX	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	32
Reservoir de CABRE	E [C] - Aéraulique	2
Reservoir de CABRE	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Reservoir de CABRE	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Reservoir de CABRE	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoir de CABRE	E [M] - Energie-Motorisation	3
Reservoir de CABRE	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Reservoir de CABRE	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Reservoir de CABRE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	15
Station Pompage de BENEDICTINS	E [C] - Aéraulique	1

Station Pompage de BENEDICTINS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Station Pompage de BENEDICTINS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Station Pompage de BENEDICTINS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station Pompage de BENEDICTINS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Station Pompage de BENEDICTINS	E [P] - Pompage-Élévation	2
Station Pompage de BENEDICTINS	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Reservoir de BENEDICTINS	E [C] - Aéraulique	1
Reservoir de BENEDICTINS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Reservoir de BENEDICTINS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Reservoir de BENEDICTINS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoir de BENEDICTINS	E [M] - Energie-Motorisation	2
Reservoir de BENEDICTINS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Station pompage de ST JOSEPH	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	13
Station pompage de ST JOSEPH	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Station pompage de ST JOSEPH	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station pompage de ST JOSEPH	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	8
Station pompage de ST JOSEPH	E [P] - Pompage-Élévation	2
Station pompage de ST JOSEPH	E [V] - Robinetterie-Régulation	19
Reservoir de ST JOSEPH	E [C] - Aéraulique	1
Reservoir de ST JOSEPH	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	12
Reservoir de ST JOSEPH	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Reservoir de ST JOSEPH	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Reservoir de ST JOSEPH	E [M] - Energie-Motorisation	3
Reservoir de ST JOSEPH	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	7
Reservoir de ST JOSEPH	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Reservoir de ST JOSEPH	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	6
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [C] - Aéraulique	1
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	19
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	22
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [V] - Robinetterie-Régulation	49
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	6
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [C] - Aéraulique	1
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Reservoir de CAMPUS	E [C] - Aéraulique	6
Reservoir de CAMPUS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
Reservoir de CAMPUS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	1
Reservoir de CAMPUS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoir de CAMPUS	E [M] - Energie-Motorisation	3
Reservoir de CAMPUS	E [V] - Robinetterie-Régulation	11
Reservoir de CAMPUS	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Reservoir de NORLEY	E [C] - Aéraulique	4
Reservoir de NORLEY	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	22
Reservoir de NORLEY	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Reservoir de NORLEY	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoir de NORLEY	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	25
Reservoir de NORLEY	E [V] - Robinetterie-Régulation	30
Reservoir de NORLEY	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	35
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [C] - Aéraulique	3
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	16
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [V] - Robinetterie-Régulation	32
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	12
Reservoirs de HILTON	E [C] - Aéraulique	1
Reservoirs de HILTON	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Reservoirs de HILTON	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	29

Reservoirs de HILTON	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Reservoirs de HILTON	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Reservoirs de HILTON	E [V] - Robinetterie-Régulation	23
Reservoirs de HILTON	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	8
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [C] - Aéraulique	5
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	19
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	19
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [M] - Energie-Motorisation	2
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	4
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [V] - Robinetterie-Régulation	56
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	16
Reservoir de FOND ROUSSEAU	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	11
Reservoir de FOND ROUSSEAU	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	14
Reservoir de FOND ROUSSEAU	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoir de FOND ROUSSEAU	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	11
Reservoir de FOND ROUSSEAU	E [V] - Robinetterie-Régulation	26
Reservoir de BENEDICTINS	E [V] - Robinetterie-Régulation	13
Reservoir de BENEDICTINS	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	10
Forage EMMA ABSALON	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Forage EMMA ABSALON	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Forage EMMA ABSALON	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Forage EMMA ABSALON	E [M] - Energie-Motorisation	1
Forage EMMA ABSALON	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Forage EMMA ABSALON	E [V] - Robinetterie-Régulation	15
Reservoir de DOWLING CARTER	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	22
Reservoir de DOWLING CARTER	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Reservoir de DOWLING CARTER	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoir de DOWLING CARTER	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	4
Reservoir de DOWLING CARTER	E [V] - Robinetterie-Régulation	7
Reservoir de DOWLING CARTER	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	11
COMMUNE DE SCHOELCHER	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Réseau Schoelcher	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	18
Réseau Schoelcher	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	20
Réseau Schoelcher	E [V] - Robinetterie-Régulation	401
Réseau Schoelcher	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	1

16.2 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2014 accompagnée, si nécessaire, d'un bref commentaire de leur objet.

Cette veille n'a pas pour ambition d'être exhaustive, mais simplement d'attirer votre attention sur les principaux textes qui depuis notre précédent rapport annuel peuvent, notamment, avoir une influence sur le service ou des incidences contractuelles. A cet effet, votre délégataire reste à votre disposition pour toute information et discussion avec vous sur les conditions d'intégration éventuelles de ceux-ci dans nos obligations.

Les textes que nous avons sélectionnés à votre attention sur l'année 2014 sont les suivants.

PLANIFICATION

- Un décret (**n° 2014-722 du 27 juin 2014 relatif aux comités de bassin**) crée, au sein du collège des usagers des comités de bassin, trois sous-collèges représentatifs des catégories d'usagers. Il modifie par ailleurs l'article D.213-19 du code de l'environnement relatif à l'élection du président du comité de bassin (éligibilité limitée aux représentants des collectivités territoriales et aux personnes qualifiées) et instaure l'élection de trois vice-présidents, élus par l'ensemble du collège des collectivités

territoriales et de leurs groupements et du collège des usagers pour trois ans. Il modifie l'article D.213-20 du code de l'environnement pour encourager l'assiduité aux séances du comité de bassin.

- Un arrêté (*du 6 novembre 2014 portant approbation de la convention type relative à la coopération entre l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et les agences de l'eau*) vient approuver la convention visant à formaliser et renforcer la coopération entre l'ONEMA et les agences de l'eau afin de poursuivre leurs objectifs communs pour la connaissance et la gestion des milieux aquatiques.
- Un décret (*n° 2014-1510 du 15 décembre 2014 portant diverses modifications des procédures d'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et d'octroi de l'autorisation prévue par le II de l'article L.411-3 du code de l'environnement*) harmonise diverses dispositions relatives à la simplification du droit et à la participation du public dans le domaine de l'environnement.

La loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives et du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement ainsi que l'ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013 sont venues simplifier l'action de l'administration et favoriser la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Le décret procède à l'adaptation des dispositions réglementaires correspondantes dans le code de l'environnement et le code général de la propriété des personnes publiques. Ces adaptations concernent les procédures d'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ainsi que les conditions d'octroi de l'autorisation d'introduction dans le milieu naturel de spécimens appartenant à des espèces animales non domestiques ou à des espèces végétales non cultivées.

- Un arrêté (*du 18 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux*) est venu ajuster le contenu du SDAGE, notamment : un certain nombre de documents viennent le compléter (présentation synthétique relative à la gestion de l'eau à l'échelle du bassin, résumé du programme de surveillance, dispositif de suivi, ... ; un « résumé présentant la démarche d'adaptation au changement climatique pour le bassin » devra être inséré ; de nouvelles orientations y figurent.
- Un décret (*n° 2014-1578 du 23 décembre 2014 relatif à la prise en compte des substances dangereuses pour l'environnement dans le calcul de l'assiette de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique*), en application de la loi de finances pour 2012, est venu définir les substances dangereuses pour l'environnement (nouvel élément constitutif de la pollution prise en compte dans la redevance pollution de l'eau d'origine non domestique).
Ce décret pose donc les catégories de substances concernées, les modalités de détermination de la quantité de substances dangereuses pour l'environnement ajoutée dans le milieu naturel qui sert d'assiette pour le calcul du montant de la redevance ainsi que le seuil à partir duquel un suivi régulier des rejets doit être mis en place par les personnes assujetties.

REMARQUE CONTEXTE 2015 : Les projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et les nouveaux plans de gestion sur l'eau, les risques d'inondation et le milieu marin sont soumis au public et aux assemblées locales dans le cadre d'une vaste consultation organisée jusqu'au 18 juin 2015 pour chacun des douze bassins.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et programmes de mesures (PDM) élaborés en 2009 doivent être mis à jour et publiés au Journal officiel avant fin 2015.

Une vaste consultation a été ouverte le 19 décembre 2014, et jusqu'au 18 juin 2015, pour l'ensemble des sept bassins hydrographiques de France métropolitaine et des cinq bassins d'outre-mer. Ces documents de planification fixeront pour six ans (2016-2021) les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en œuvre pour atteindre un bon état des eaux et répondre aux exigences de trois directives européennes : la directive-cadre sur l'eau de 2000 (DCE), la directive "inondations" de 2007 et la directive cadre de "stratégie pour le milieu marin" (DCSMM) de 2008.

Le public est conduit à s'exprimer via un questionnaire sur l'adaptation au changement climatique, l'urbanisation dans les zones inondables ou encore la réduction des toxiques dans l'eau. En parallèle, la parole est donnée aux collectivités territoriales et aux acteurs institutionnels



(conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, Comité national de l'eau, Conseil supérieur de l'énergie, établissements publics territoriaux de bassin, chambres consulaires, organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des établissements publics des parcs nationaux concernés) pour une durée de quatre mois, soit jusqu'au 20 avril prochain. Il appartiendra aux comités de bassin d'analyser les avis ainsi recueillis et le cas échéant, d'amender ou compléter les projets avant leur adoption définitive, à l'automne 2015.

GESTION DE LA RESSOURCE

- Une instruction (**DGS/EA4/2013/413 du 18 décembre 2013 concernant l'application de l'arrêté du 25 novembre 2003 relatif aux modalités de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine**) précise les modalités de demande et d'octroi de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine en application de l'arrêté du 25 novembre 2003 et les informations à transmettre au Ministère chargé de la santé en vue de l'information de la Commission européenne conformément aux dispositions de la directive n°98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Les conditions d'élaboration d'un bilan national sur les dérogations octroyées en France au cours des dix dernières années sont également détaillées.

- Un arrêté (**du 11 avril 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement**) modifie une partie de la définition de la « zone de mélange » (Article 1. II – 5°) :

La phrase : « Cette zone est proportionnée et limitée à la proximité du point de rejet et ne compromet pas le respect des normes de qualité environnementales sur le reste de la masse d'eau » est remplacée par la phrase :

« Cette zone est :

a) Limitée à la proximité du point de rejet ;

b) Proportionnée, eu égard aux concentrations de polluants au point de rejet et aux conditions relatives aux émissions des polluants figurant dans les réglementations préalables, telles que des autorisations, visées à l'article 11, paragraphe 3, point g, de la directive 2000/60/CE et dans toute autre législation pertinente, conformément à l'application des meilleures techniques disponibles et à l'article 10 de la directive 2000/60/CE, en particulier après le réexamen de ces autorisations préalables, et ne compromet pas le respect des normes de qualité environnementales sur le reste de la masse d'eau ». (JO du 16/05/2014)

- Un arrêté (**du 11 avril 2014 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2010 établissant la liste des substances prioritaires et fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R. 212-9 du code de l'environnement**) ajoute un second alinéa à l'article 2 de l'arrêté du 8 juillet 2010 qui détermine le champ d'application des substances devant faire l'objet d'une réduction progressive, voire un arrêt pour les substances dangereuses prioritaires : « Les mesures de réduction mises en oeuvre doivent permettre d'éviter que les concentrations des substances qui ont tendance à s'accumuler dans les sédiments et/ou le biote augmentent de manière significative dans ces compartiments du milieu aquatique. Une attention particulière sera portée aux substances n° 2, 5, 6, 7, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 28 et 30 figurant à l'annexe du présent arrêté ». (JO du 16/05/2014)
- Un arrêté (**du 17 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 3.2.1.0 et 4.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement**) fixe les niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0 (rejets dans les eaux douces de surface), 3.2.1.0 (entretien des cours d'eau et canaux) et 4.1.3.0 (dragages et/ou rejets en mer) de la nomenclature Eau.

En particulier, lorsque, pour apprécier l'incidence de l'opération sur le milieu aquatique (ou pour apprécier l'incidence sur le milieu aquatique d'une action déterminée), une analyse est requise en application du décret nomenclature, la qualité des sédiments marins ou estuariens est appréciée au regard des seuils de la rubrique 4.1.3.0 de la nomenclature dont les niveaux de référence N 1 et N 2 sont précisés dans les tableaux II et III de l'arrêté du 9 août 2006.

Le présent arrêté remplace ledit tableau III "Niveaux relatifs aux composés traces (en mg/kg de sédiment sec analysé sur la fraction inférieure à 2 mm)" par :

- un tableau III fixant les niveaux relatifs aux polychlorobiphényles (PCB - désormais en µg/kg de sédiment sec analysé sur la fraction inférieure à 2 mm) ;
- un tableau III *ter* déterminant les niveaux relatifs au tributylétain (TBT - dorénavant en µg/kg de sédiment sec analysé sur la fraction inférieure à 2 mm). Ces modifications entrent en vigueur le 30 juillet 2014. (JO du 29/07/2014)

- Un arrêté (**du 17 juin 2014 modifiant l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE soumises à autorisation**) met à jour certains articles de l'arrêté du 2 février 1998 compte tenu des nombreuses modifications intervenues (suppression, modification, codification) dans les textes et codes cités en référence par ceux-ci. (JO du 05/07/2014)

EXPLOITATION DES OUVRAGES

- Un arrêté (**du 7 janvier 2014 relatif aux modalités d'analyse et d'étiquetage et aux conditions de détention des appareils contenant des PCB**) fixe les prescriptions minimales à respecter pour la détention d'appareils contenant des PCB ainsi que les modalités d'analyse du fluide et d'étiquetage des appareils. Entrée en vigueur : 01/04/2014. (JO du 18/01/2014)
- Un arrêté (**Arrêté du 14 janvier 2014 relatif au contenu et aux modalités de la déclaration d'appareils contenant des PCB**) fixe le contenu et les modalités de la déclaration des appareils auprès de l'inventaire national exploité par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) prévue à l'article R. 543.27 du code de l'environnement. Entrée en vigueur : 01/04/2014. (JO du 22/01/2014)
- Un décret (**N°2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, en vigueur au 1er juin 2015**) modifie la nomenclature des ICPE susceptibles de créer des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses pour tenir compte des dispositions issues de la directive « Seveso 3 », et du Règlement 1272/2008 du 31 décembre 2008 relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges.

Au final, au 1er juin 2015, seront notamment créées 90 rubriques 4XXX et modifiées les rubriques 2717, 2760, 2770, 2790, 2792, 2793, 2795, 2970.

Par ailleurs, seront intégrés pour chacune des rubriques concernées des seuils hauts, ou des seuils bas, ou des dépassements à la règle de cumul définie à l'article R.511-11 du Code de l'environnement.

- Un arrêté (**du 28 avril 2014 relatif à la transmission des données de surveillance des émissions des installations classées pour la protection de l'environnement**) vise à rendre l'utilisation du site GIDAF obligatoire pour la transmission des données de surveillance des émissions en lieu et place de la transmission par papier. La prescription couvre l'auto-surveillance et les contrôles externes. Entrée en vigueur de l'arrêté : 1er janvier 2015. (JO du 15/05/2014)
- Un arrêté (**du 12 août 2014 fixant pour l'année 2014 le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-5 du code de l'environnement**) fixe, pour l'année 2014, le barème hors taxes des redevances instituées par l'article L. 554-5 du code de l'environnement pour financer le téléservice

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr référençant les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers.

Pour rappel, cette redevance vise les exploitants des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques de toutes catégories (notamment les réseaux électriques, de gaz, de communications électroniques, d'eau potable, d'assainissement, de matières dangereuses, de chaleur, ferroviaires ou guidés) ainsi que les prestataires de service auxquels les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux peuvent avoir recours pour l'élaboration et le suivi des déclarations obligatoires préalables aux travaux menés à proximité de ces réseaux. (JO du 20/08/2014)

SURVEILLANCE

- Une instruction du Gouvernement (*du 17 février 2014 relative à l'articulation entre la directive cadre sur l'eau (DCE) et la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)*) vise à établir les modalités d'articulation entre les directives DCE et DCSMM.
- Une instruction du Gouvernement (*du 20 octobre 2014 relative à la mise en œuvre, dans les domaines de la police de l'eau, de la nature et des sites, de l'ordonnance 2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement*) précise les modalités de mise en œuvre des décrets qui – en application de l'ordonnance du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement – fixent les conditions du commissionnement des inspecteurs de l'environnement et de la transaction pénale.

GESTION DU SERVICE

- Un arrêté (*du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement*) modifie plusieurs indicateurs permettant de suivre les performances sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
- Un décret (*n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique*) pose les obligations, notamment d'information, que les membres des collèges d'une autorité administrative indépendante, les personnes titulaires de fonctions exécutives locales et les personnes chargées d'une mission de service public, doivent suivre lorsqu'ils s'estiment dans une situation de conflit d'intérêts.
La notion de conflit d'intérêts est définie par l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013, auquel le décret vient en application, comme : « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».
- Un décret (*n° 2014-274 du 27 février 2014 modifiant le décret no 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau*) modifie la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau afin de tenir compte des évolutions de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles.
- Un arrêté (*du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux*) modifie le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux (CCAG Travaux) dans la poursuite de l'objectif de « réduire et de mieux encadrer les délais contractuels de production du décompte général définitif (DGD) ». Ainsi :
 - Les délais encadrant l'élaboration du DGD sont réduits : l'entreprise a 30 jours (anc. 45) pour remettre son projet de décompte final à la personne publique, qui aura, à son tour, 30 jours (anc. 40) pour notifier le décompte général. A compter de cette notification,

l'entreprise aura de nouveau 30 jours (anc. 45) pour signer et notifier le décompte général qui deviendra dès lors Décompte Général et Définitif.

- Un DGD tacite est institué : Si la personne publique ne notifie pas son décompte général dans le délai de 30 jours, alors l'entreprise lui notifie un projet de décompte général signé. La personne publique a, alors, 10 jours pour notifier le décompte général et, à défaut, le projet de décompte général signé par l'entreprise devient alors DGD.

- Une instruction du Gouvernement (*du 04 mars 2014 relative à l'expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau suite à l'article 28 de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes*) le champ d'application, le calendrier et les modalités de l'expérimentation prévue par l'article 28 de la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes. Cet article introduit, pour les collectivités qui le souhaitent, la possibilité d'une expérimentation en vue de « favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau ».
- Une loi (*n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation*) tend à rééquilibrer les relations entre les consommateurs et les professionnels.
Elle introduit les actions de type « class action » ou actions de groupe qui permettent à une association de consommateurs d'exercer des recours en cas de pratiques abusives ou anticoncurrentielles. Les associations de consommateurs peuvent ainsi obtenir des décisions de justice en lieu et place des consommateurs, lesquels pourront a posteriori bénéficier de la décision rendue sans avoir besoin d'exercer leur recours individuellement.
D'autre part la loi dite « loi HAMON » vise à améliorer l'information des consommateurs, faciliter la résiliation des contrats par les consommateurs dans de nombreux domaines (téléphonie, banques, assurances, ...). C'est à ce titre que les règlements de service eau et assainissement sont concernés (en tant que « contrats conclus à distance et hors établissement »).
- Une directive (*2014/55/UE du 16 avril 2014 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics*) prévoit le recours à la facturation électronique pour les factures émises à l'issue de l'exécution d'un marché auquel s'applique la directive 2009/81/CE, 2014/23/UE, 2014/24/UE ou 2014/25/UE.
A ce titre, une norme européenne devra être élaborée pour le modèle sémantique de données des éléments essentiels d'une facture électronique.
Les Etats ont jusqu'au 27 novembre 2018 pour transposer cette directive au sein de leur droit interne.
- Un décret (*n°2014-627 du 17 juin 2014 relatif aux travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution*) simplifie les procédures, applicables en matière de travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution, pour tenir compte d'expérimentations réalisées de la mi-2011 à la mi-2013. Il améliore le fonctionnement et l'ergonomie du guichet unique « reseau-et-canalisation.gouv.fr », afin d'en augmenter l'efficacité et encadre la dématérialisation des déclarations préalables aux travaux. Les réseaux électriques aériens à conducteurs isolés visibles bénéficient d'une exemption d'enregistrement sur le guichet unique lorsque les travaux effectués dans leur voisinage sont dispensés des obligations relatives à la prévention du risque électrique prévues par le code du travail.
Les travaux d'entretien ordinaire le long des réseaux aériens ou souterrains peuvent être dispensés de déclaration préalable à condition que l'exploitant et le responsable de projet aient signé une convention portant notamment sur la sécurité et que la couverture géographique de cette convention comprenne la zone des travaux. Pour les travaux de très faible emprise, le marquage ou le piquetage individuel des ouvrages peut être remplacé par un marquage ou piquetage du périmètre de la zone d'intervention. Les investigations complémentaires, opérations à caractère obligatoire menées en amont du chantier et visant à mieux connaître l'emplacement des réseaux avant d'engager les travaux, sont distinguées des opérations de localisation facultatives, effectuées à l'initiative des responsables de projets. Enfin, l'obligation d'information du maire par les exploitants de réseaux sur les

programmes de travaux sur la voirie est étendue aux informations portant sur la réalisation d'investigations complémentaires lorsque celles-ci sont obligatoires, afin que le maire puisse assurer une meilleure coordination de ces opérations entre les maîtres d'ouvrage concernés et encourager leur mutualisation.

OBSERVATIONS : Ce décret s'inscrit dans le cadre de la profonde réforme engagée par l'Etat nommée « Réforme Anti Endommagement » ou « construire sans détruire » depuis la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II ». Son objectif est d'obtenir une amélioration de la cartographie des réseaux et ce dans un but de réduire les dommages causés aux réseaux lors des travaux, au bénéfice de la sécurité des intervenants, des riverains, des biens, de la protection de l'environnement et de l'économie des projets.

La réforme introduit de nouvelles obligations et modifie substantiellement la répartition des responsabilités entre les différents acteurs.

Sur le service d'eau, elle génère pour la collectivité l'obligation de se conformer à cette réglementation lorsqu'elle réalise des travaux en régie sur ce réseau ou l'obligation d'inscrire dans les CCTP des marchés publics de travaux les nouvelles obligations et notamment de procéder au géoréférencement en classe A (précision x,y,z < 40 cm) des ouvrages neufs ou réhabilités.

Dans le cadre de la délégation de service public, elle génère des obligations qui mobilisent des moyens supplémentaires et des coûts :

- L'adhésion au guichet unique, Il s'agit d'une plateforme internet qui est le répertoire des exploitants permettant aux responsables de travaux de déclarer leurs chantiers et la mise à jour régulière de la cartographie,
 - Des nouvelles procédures pour la conduite des chantiers, qui visent notamment à localiser très précisément les ouvrages souterrains lors de chaque intervention effectuée sur le réseau,
 - L'amélioration progressive de la cartographie vers un géo-référencement des ouvrages neufs ou réhabilités avec une précision de classe A (précision en X, Y, Z de 40 cm).
-
- Une instruction (*Instruction du 22 juillet 2014, avis du Directeur Départemental des Finances Publiques sur la durée des délégations de service public (décision Commune d'Olivet)*) établie la méthode que doivent suivre les directeurs départementaux des finances publiques pour rendre leur avis sur la validité des délégations de service public dans les domaines de l'eau, l'assainissement et les déchets qui dépassent la durée maximale de 20 ans.
 - Une ordonnance (*n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique*) prévoit la généralisation de la facturation électronique d'ici 2020. Ainsi, devront, y compris pour leurs contrats en cours d'exécution, transmettre leurs factures sous forme électronique les titulaires et sous-traitants (admis au paiement direct) de contrats conclus par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics à compter du :
 - 1^{er} janvier 2017 pour les grandes entreprises
 - 1^{er} janvier 2018 pour les entreprises de taille intermédiaire
 - 1^{er} janvier 2019 pour les petites et moyennes entreprises
 - 1^{er} janvier 2020 pour les micro-entreprises
- Par conséquent, tous les acheteurs publics devront – à compter du 1^{er} janvier 2017 – être à même d'accepter et traiter les factures électroniques transmises, par les titulaires ou sous-traitants admis au paiement direct de leurs contrats.
- Un décret (*n° 2014-1109 du 30 septembre 2014 portant application des dispositions de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, renforçant les moyens de contrôle de l'autorité administrative chargée de la protection des consommateurs et adaptant le régime de sanctions*) met en œuvre les dispositions prévues par le chapitre V de la loi relative à la consommation qui concerne

la modernisation des moyens de contrôle et des pouvoirs de sanctions de l'autorité administrative chargée de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Pour tirer les conséquences de la modernisation des moyens de contrôle des agents en charge de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes à laquelle la loi consommation a procédé, le texte rassemble l'ensemble des modifications des dispositions réglementaires afférentes à ces pouvoirs, en ce qui concerne la protection économique du consommateur (livre Ier du code de la consommation), la sécurité et la conformité des produits (livre II du code de la consommation) ainsi qu'en matière de concurrence (livre IV du code de commerce).

Ce texte permet également la mise en place de la nouvelle procédure de sanction administrative prévue par la loi consommation, en remplacement d'un certain nombre d'infractions pénales ; il procède parallèlement à l'abrogation des peines contraventionnelles afférentes à des infractions dépenalisées par cette loi.

- Une ordonnance (***n°2014-1328 du 6 novembre 2014 relative à la communication des avis préalables***) permet à l'auteur d'une demande de « *décision administrative individuelle créatrice de droits* », d'obtenir la communication des documents préparatoires à cette décision. Au cours de la procédure d'instruction de sa demande, son auteur pourra ainsi, à certaines conditions, avoir communication des documents qui vont éclairer l'administration appelée à décider.
- Une ordonnance (***n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique***) modifie l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Elle entre en vigueur "dans un délai d'un an à compter de sa publication au Journal officiel de la République française pour l'Etat et ses établissements publics et de deux ans pour les autres autorités administratives".
Désormais, "l'utilisateur peut, à condition de s'identifier, adresser par voie électronique une demande, une déclaration, un document ou une information à une autorité administrative, ou lui répondre par la même voie". Dès lors, "cette autorité administrative est régulièrement saisie et traite la demande, la déclaration, le document ou l'information sans qu'il lui soit possible de demander à l'utilisateur la confirmation ou la répétition de son envoi sous une autre forme". Ce droit s'accompagne de "l'obligation, pour les autorités administratives, de mettre en place des téléservices, étant précisé que l'obligation qui est faite aux administrations de mettre en place un téléservice doit s'entendre comme la mise à disposition d'une simple adresse de messagerie électronique dédiée afin de recevoir des courriels des usagers. En l'absence de téléservices, l'utilisateur pourra utiliser tout moyen électronique pour saisir l'administration". En outre, les administrations peuvent répondre par voie électronique aux demandes d'information ainsi qu'aux autres envois reçus par voie électronique, sauf refus exprès de l'utilisateur.
- Un article (***article 40 de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives***) prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, notamment, confier à un organisme public ou privé – après avis conforme du comptable public – l'encaissement du revenu tiré des prestations assurées dans le cadre d'un contrat portant sur la gestion du service public de l'eau, du service public de l'assainissement ou de tout autre service public.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Une loi (***n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles***) vise trois objectifs : Clarifier les responsabilités des collectivités territoriales et de l'Etat ; Conforter les dynamiques urbaines en affirmant le rôle des métropoles ; Définir les transferts et la mise à disposition des agents de l'Etat et à la compensation des transferts de compétences de l'Etat.

Elle a notamment pour objet de baisser le seuil de création des communautés urbaines, renforcer les compétences des différents EPCI à fiscalité propre (Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Communauté urbaine, Métropole), affirmer le développement des métropoles

- Une directive **(2014/23/UE du 26 février 2014 sur l'attribution des contrats de concession)** a pour objet de mettre fin à l'insécurité juridique résultant, notamment, de l'absence de réglementation européenne et de législations nationales divergentes en matière de concessions. Toutefois, cette directive exclue, notamment, de son champ d'application le secteur de l'eau. Les Etats ont jusqu'au 18 avril 2016 pour transposer cette directive dans leur droit interne.
- Des directives **(2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et 2014/25/UE du 26 février 2014 relative à la passation des marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau de l'énergie, des transports et des services postaux)** viennent abroger, respectivement, les directives 2004/18/CE et 2004/17/CE. Elles poursuivent notamment, un objectif de simplification et d'assouplissement des procédures d'achats publics et un objectif de faciliter l'accès des PME aux marchés publics.

Elles viennent, notamment, réduire les délais des différentes procédures de passation, élargir le recours à la négociation, poser les critères du *in-house* et de la coopération public-public, ... Les Etats ont jusqu'au 18 avril 2016 pour transposer cette directive dans leur droit interne.

- Une loi **(n°2014-744 du 1er juillet 2014 permettant la création de sociétés d'économie mixte à opération unique)** crée une nouvelle forme d'entreprise publique locale : la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP). Ce dispositif permet à une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales de lancer une procédure de publicité et mise en concurrence, en amont de la constitution de la société, pour désigner l'actionnaire opérateur économique (pouvant être actionnaire majoritaire) avec lequel la collectivité ou le groupement s'associera pour l'exécution du contrat qui sera attribué à la SEMOP créée pour cette seule fin.
- Des décrets **(publiés au Journal Officiel du 1er novembre 2014)**, pris en application de l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 modifié par la loi du 12 novembre 2013, posent trois types d'exceptions :
 - La décision, à l'issue du délai de deux mois, vaut rejet implicite
 - La décision, à l'issue d'un délai inférieur ou supérieur à deux mois, vaut décision implicite d'acceptation
 - La décision, à l'issue d'un délai inférieur ou supérieur à deux mois, vaut décision implicite de rejet

Chaque ministère a fixé les décisions qui divergent du principe et qui entrent donc dans l'une de ces trois hypothèses.

ENERGIE

- Un arrêté **(du 28 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 26 juillet 2013 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité)** vient annuler la hausse tarifaire de 5% en moyenne des tarifs bleu qui était prévue au 1^{er} août 2014. Cette évolution tarifaire aura probablement lieu à l'automne 2014.
- Un arrêté **(du 28 juillet 2014 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité pour la période comprise entre le 23 juillet 2012 et le 31 juillet 2013)** pose une augmentation rétroactive de 5% des tarifs bleu sur les consommations comprises dans la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013. Ces dispositions sont prises suite à une décision du Conseil d'Etat du 24 avril 2013 selon laquelle l'augmentation du gouvernement – limitée à 2% - était insuffisante et il a par conséquent été enjoint au gouvernement de prendre un nouvel arrêté afin d'effectuer un rattrapage.

- Un arrêté *(du 30 octobre 2014 relatif aux tarifs de cession de l'électricité aux entreprises locales de distribution)* fixe les barèmes qui permettent de déterminer les tarifs de cession de l'électricité mentionnés à l'article L.337-1 du code de l'énergie.
- Un arrêté *(du 30 octobre 2014 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité)* fixe les barèmes qui permettent de déterminer les tarifs réglementés de vente hors taxes de l'électricité mentionnés à l'article L. 337-1 du code de l'énergie
- Un décret *(n° 2014-1393 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique prévu par le chapitre III du titre III du livre II du code de l'énergie et arrêté du 24 novembre 2014 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique prévu par le chapitre III du titre III du livre II du code de l'énergie)* a été pris en application de la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique qui oblige les grandes entreprises à réaliser, tous les quatre ans, un audit énergétique de leurs activités. Ce décret définit les conditions et modalités de réalisation de cet audit.
- Un décret *(n°2014-1492 du 11 décembre 2014 modifiant le décret no 2001-365 du 26 avril 2001 relatif aux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité)*

Il modifie les dispositions relatives aux méthodes de fixation des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité afin de tirer les conséquences de la compétence exclusive de la Commission de régulation de l'énergie en la matière

REMARQUES :

- ❖ **RAPPEL :** Mise en application au 01/01/2016 de textes relatifs à l'ouverture du marché de l'électricité *(loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité NOME)*

Cette loi NOME engendre plusieurs évolutions qui ont une incidence sur l'approvisionnement de l'énergie électrique :

1. Suppression au 31/12/2015 des tarifs réglementés Vert et Jaune.

Des nouveaux contrats devront être établis courant 2015, pour une durée définie, avec les fournisseurs du marché de l'électricité, avec date d'effet au plus tard le 01/01/2016. Certains types de contrats ne seront plus maintenus (Borne poste) ou certaines facturations particulières modifiées (énergie réservée)

Certains indices publiés par l'INSEE utilisés dans nos formules de révision de prix, assis sur les tarifs Vert et Jaune, seront obsolètes, supprimés et devront être remplacés. Un nouvel indice est en cours d'élaboration par l'INSEE.

2. Le marché des capacités sera mis en œuvre en 2017.

Le cout approvisionnement de l'énergie pourra s'en trouvé impacté.

SAUR communiquera ultérieurement toute information utile sur ce sujet

- ❖ **OBSERVATION :** La volonté Européenne de limiter les gaz à effet de serre et d'augmenter l'indépendance énergétique, va conduire SAUR à effectuer des audits énergétiques sur la majorité des installations qu'elle exploite.

Les conclusions de ces audits seront présentées aux collectivités concédantes de façon à ce que conformément à la philosophie des textes, ensemble, puisse être pris toutes dispositions pour entreprendre la mise à niveau éventuelle ou la modernisation des installations exploitées pour une meilleure efficience énergétique.